

Forêt domaniale de Honcourt

Année début : 2013

Année fin : 2032

Surface cadastrale : 171,9675ha
Surface retenue pour la gestion : 171,97 ha

Altitudes extrêmes : 273 m – 613 m

Révision d'aménagement

DRA : ALSACE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Département : BAS-RHIN (67)

Forêt Domaniale de HONCOURT

Contenance cadastrale : 171,97 ha

Surface de gestion : 171,97 ha

Révision d'aménagement forestier
2013 – 2032

ARRETE D'AMENAGEMENT

portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de HONCOURT
pour la période 2013 - 2032

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Alsace, arrêtée en date du 31 août 2009 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 1997, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de HONCOURT (67) pour la période 1997 – 2011 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de HONCOURT (BAS-RHIN), d'une contenance de 171,97 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse, tout en assurant ses fonctions sociale, écologique et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Elle est concernée par le site inscrit "Massif des Vosges".

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 163,62 ha, actuellement composée de sapin pectiné (46 %), pins sylvestre (8 %), Douglas (8 %), épicéa commun (2 %), hêtre (17 %), chêne (15 %), châtaignier (2 %), et autres feuillus (2 %). Le reste, soit 8,35 ha, est constitué de l'emprise d'une ligne électrique à haute tension, de prairies et de périmètres immédiats de captage de sources.

Les peuplements faisant l'objet de productions forestières, soit 163.62 ha, seront traités en futaie régulière.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (67,10 ha), le sapin pectiné (41,81 ha), le Douglas (31,43 ha), le pin sylvestre (19,28 ha), et le frêne (4,00 ha). Les autres essences, seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de vingt ans (2013 – 2032) :

- La forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 41,73 ha, au sein duquel 26,31 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 13,79 ha feront l'objet d'une coupe définitive, et 25 ha seront occupés par de la régénération acquise au cours de la période ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 117,64 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 8 ans ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 4,25 ha, qui fera l'objet des travaux sylvicoles nécessaires à l'éducation des peuplements ;
 - Un groupe constitué des autres terrains, non boisés, d'une contenance de 8,35 ha, qui sera laissé en l'état.
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **18 FEV. 2013**

Pour le Ministre et par délégation,

Adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

Présentation de l'aménagement de la forêt domaniale de Honcourt (171,97 ha) 2013 - 2032

Le contexte

La forêt domaniale de Honcourt est constituée d'un massif d'un seul tenant qui jouxte la forêt communale de Villé.

Une importante partie en est visible depuis la route départementale D 424, axe routier reliant Villé au Col de Steige.

Le Sapin pectiné est l'essence prédominante mais présente l'inconvénient d'être inadaptée à la situation collinéenne à l'Est du massif, dans les parcelles 7 et 14 à 16. Le Chêne sessile et le Pin sylvestre sont présents également dans la forêt comme essence de prédilection. Le Douglas y a été introduit depuis longtemps. Les résultats probants qu'il fournit ont encouragé son déploiement sur de plus grandes surfaces.

Les principaux enjeux de la forêt

L'enjeu principal de la forêt reste celui de la production. L'enjeu paysager et social est présent également de par la proximité de la forêt avec la ville de Villé et les périmètres de captage.

L'état des lieux – bilan de l'aménagement précédent

Le précédent plan d'aménagement (1997 – 2011) traitait la forêt en futaie irrégulière par parquets.

Le volume présumé réalisable, fixé à 1100 m³, a été dépassé de 18 % (200 m³).

L'inventaire réalisé en étude préalable à l'aménagement fait apparaître une décapitalisation générale des peuplements.

Sur les 18 ha de surface à régénérer prévue, seulement 5,9 ha ont été régénérés.

Les grandes options de l'aménagement

Pour l'avenir, deux objectifs sont prépondérants :

- la production :

Compte tenu des structures en place, le traitement régulier est adopté.

- le maintien des paysages

La situation du massif est telle qu'une préservation du paysage s'impose grâce aux coupes de régénération à récoltes étalées.

Le programme d'actions

Pour les coupes

Cet aménagement prévoit une récolte annuelle, hors évènement exceptionnel, un peu moins élevée que durant la période précédente soit 945 m³ (5,8 m³/ha/an sur les 163,62 ha en sylviculture).

Il est prévu également d'augmenter l'effort pour le renouvellement de la forêt. La surface du groupe de régénération est établie à 41,73 ha au sein duquel 26,31 ha seront à ouvrir et 13,79 ha à terminer au cours de l'aménagement.

Pour les travaux

Les travaux sylvicoles sont estimés à une dépense annuelle de 5300 €. Ils concernent les peuplements en jeunesse qui doivent bénéficier de certains soins (installation des plants, concurrence entre les différentes espèces, dosage)

D'autres travaux, liés aux infrastructures, à la maintenance des limites et de l'accueil du public sont programmés pour un montant global de 2850 € annuel.

Au total la dépense pour travaux est estimée à 8150 €.

Bilan prévisionnel

En comparaison avec le bilan passé, la recette nette prévisible est inférieure de 44 %. Elle est estimée à 125 €/ha alors qu'elle s'élevait à 224 €/ha au cours des cinq dernières années de l'aménagement précédent.

Etienne CHICOIS
Chef de projet aménagement
à l'agence ONF de Schirmeck,

TITRE 1. – ETAT DES LIEUX - BILAN	6
1.1.- Présentation générale de l'aménagement.....	6
1.1.1.- Désignation, situation et période d'aménagement.....	6
1.1.2.- Foncier – Surfaces – Concessions.....	6
1.1.3.- La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	8
1.2.- Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	9
1.2.1.- Description du milieu naturel.....	9
1.2.2.- Description des peuplements forestiers.....	11
1.3.- Analyse des fonctions principales de la forêt.....	17
1.3.1.- Production ligneuse.....	17
1.3.2.- Fonction écologique.....	19
1.3.3.- Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	21
1.3.4.- Protection contre les risques naturels.....	23
TITRE 2.- PROPOSITION DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	24
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	24
2.2.- Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	24
2.2.1.- Traitements retenus.....	24
2.2.2.- Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	25
2.3.- Effort de régénération.....	26
2.3.1.-Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	26
2.3.2.- Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.....	27
2.3.3.- Taillis et taillis sous futaie.....	27
2.4.- Classement des unités de gestion.....	27
2.4.1.- Classement des unités de gestion surfaciques.....	27
2.4.2.- Classement des unités de gestion linéaires.....	30
2.4.3.- Classement des unités de gestion ponctuelles.....	30
2.5.- PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 – 2031.....	30
2.5.1.- Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS.....	30
2.5.2.- Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	30
2.5.3.- Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE.....	36
2.5.4.- Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	37
2.5.5.- Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	39
2.5.6.- Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET.....	39
2.5.7.- Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	40
2.5.8.- Compatibilité avec Natura 2000.....	40
TITRE 3 - RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	41
3.1.- RECAPITULATIFS.....	41
3.2.- Indicateurs de suivi de l'aménagement.....	44
Liste des annexes.....	45
Annexe 1.....	46
Correspondance parcelles forestières et cadastrales.....	46
Annexe 2.....	47
Protocole d'inventaire.....	47
(Clé de détermination des types de peuplements).....	47
Annexe 3.....	54
fiches synthétiques par groupes d'aménagement.....	54
Annexe 4.....	58
DUP des captages de source.....	58
Annexe 5.....	59
Données dendrométriques.....	59
Surface terrière par unité de gestion, par essence et catégorie de bois.....	59

Volume moyen par hectare par essence et unité de gestion	61
Annexe 6	62
Calculs de disponibilité.....	62
Annexe 7	63
Calculs de possibilité.....	63
Annexe 8	66
les cartes	66
- Le plan de localisation	66
- Les enjeux	66
- Les stations.....	66
- Les types de peuplements	66
- Les essences.....	66
- Les équipements	66
- La surface terrière.....	66
- Les essences objectif.....	66
- L'aménagement	66
Annexe 9	67
La démarche consultative	67

TITRE 1 . – ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1.- Présentation générale de l'aménagement

1.1.1.- Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt domaniale de Honcourt est propriété de l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	domaniale
de	HONCOURT
Numéro du département de situation	67
N° ONF de la région nationale IFN de référence	425 (Vosges cristallines)
DRA de référence	Alsace

Département	Bas-Rhin
Commune de situation de la forêt	Saint Martin

- **Période d'application de l'aménagement**

Elle s'étale de 2013 à 2032.

- **Forêt aménagée**

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt domaniale de Honcourt	F09012P	171 ha 96 a 75 ca	22/12/1997	1997	2011

1.1.2.- Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	171ha 96 a 75 ca
Surface retenue pour la gestion	171,97 ha
Surface boisée en début d'aménagement	163,62 ha
Surface en sylviculture	163,62 ha

La surface retenue pour la gestion est la surface cadastrale arrondie à l'are près.

La surface boisée correspond à l'ensemble des surfaces avec des peuplements mais également les vides à boiser. Les vides non boisables de type prairie, aménagements touristiques, périmètres immédiats de captage d'eau en sont exclus. Pour cette forêt ces vides sont répartis de la façon suivante :

- 5,65 ha concernent l'emprise de la ligne EDF haute tension (Groupe HSY, hors sylviculture)

- 2,70 ha sont alloués à la fonction de prairies ou périmètres individuels de protection de captage de source (Groupe HSY, hors sylviculture)

soit un total de 8,35 ha.

La surface en sylviculture est constituée par les zones où se dérouleront des opérations sylvicoles c'est-à-dire 163,62 ha.

Le détail et la correspondance du parcellaire forestier et cadastral figure en annexe 1.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Triage de SAINT MARTIN	2010	Unité territoriale de VILLE

Un procès verbal de délimitation à l'échelle de 1/25000 e qui date de 1881 est archivé à l'agence de Schirmeck.

Un procès verbal de l'état du bornage a été réalisé en 2010 et figure dans le sommier de la forêt.

La rénovation du cadastre a respecté les limites existantes, matérialisées par des bornes en grès numérotées de 1 à 126.

- **Origine de la propriété forestière**

Cette forêt appartenait à une ancienne abbaye située près du village de Saint Martin. Probablement confisquée à l'abbaye d'Andlau lors de la Révolution française et incorporée dans le domaine de l'Etat, elle est également connue sous le nom de "Klosterwald".

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire apporte satisfaction. La forêt comporte 17 parcelles qui correspondent aux parcelles cadastrales.

Un rafraîchissement des marques s'envisagera avant les passages en coupe des parcelles.

- **Concessions**

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;

- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;

- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

La concession présente dans cette forêt concerne le passage de la ligne électrique.

Type et libellé de la concession	Début – Fin	Localisation	Montant (€)
Concession ligne haute tension EDF		Parcelles 17 - 10 - 8 - 5	0
Concession abri Club vosgien	2009 - 2017	Parcelle 5	Gratuit

La concession pour la ligne haute tension a été acquittée lors de l'installation.

Il existait une concession pour une conduite d'eau de 590 m de longueur en parcelle 7 mais elle a été transférée au bénéfice du SDEA lors de son renouvellement en 2011.

1.1.3.- La forêt dans son territoire : fonctions principales.

- **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Enjeu sans objet	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	8	8	46	110	172
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		168	4		172
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil ...)		34	138		172
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	172				172

La surface dont l'enjeu est sans objet pour la production ligneuse est constituée par l'emprise d'un captage de source ainsi que celle d'une ligne électrique haute tension.

La ventilation des différents enjeux en ce qui concerne la production ligneuse est établie sur la base de la fertilité des unités stationnelles.

La station de type Aulnaie frênaie constitue un enjeu faible pour la production.

Par contre, pour l'enjeu écologique, cette même station représente un enjeu moyen.

Au niveau de la fonction sociale, une partie de la forêt se trouve concernée par un périmètre rapproché de protection de captage d'eau (66 ha) ainsi que par une sensibilité paysagère des parcelles basses du massif.

La carte des enjeux figure en annexe 8.

- **Eléments forts imposant des mesures particulières**

Il n'y a pas de mesures particulières à mettre en œuvre face à des menaces potentielles.

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée (ha)	Explications succinctes
Menaces		
Problèmes sanitaires graves		
Déséquilibre grande faune / flore		
Incendies		
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	70	Sapin et Epicéa en zone collinéenne
Autres (préciser)		
Autres éléments		
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	4	Eviter l'enrésinement
Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	0,1	Ex-voto parcelle 2

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée (ha)	Explications succinctes
Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
Importance sociale ou économique de la chasse		
Pratique de l'affouage		
Dispositifs de recherche		

- **Démarches de territoires**

La forêt n'est concernée par aucune intercommunalité, charte forestière de territoires, charte de pays ou encore charte de PNR.

1.2.- Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1.- Description du milieu naturel

1.2.1.A.- Topographie et hydrographie

L'altitude minimum est de : 273 m, la maximum de : 613 m.

Aucun cours d'eau ne traverse véritablement la forêt mais un affluent du Giessen parcourt une petite vallée qui s'insinue dans le massif forestier au niveau des parcelles 1,6 et 9, 12, 13.

Les expositions rencontrées sont majoritairement fraîches.

1.2.1.B.- Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat se divise en deux tendances principales.

La partie haute s'apparente au type océanique, humide, tandis que la partie basse de la forêt se rapproche du type continental, assez doux.

La pluviométrie annuelle moyenne s'établit à 900 mm relativement bien répartie toute l'année, avec un creux d'avril à octobre.

La température moyenne est comprise entre 9°C dans le bas et 7°C en partie haute.

Au printemps, les gelées tardives sont courantes.

Les vents dominants sont ceux de l'Ouest, assez fréquents et violents.

Une contrainte climatique existe pour les quelques peuplements situés en altitude, représentée par les conditions rudes qui y règnent lors des mois d'hiver. La neige et le verglas peuvent occasionner des dégâts importants aux peuplements. Le reste de la forêt bénéficie de conditions climatiques favorables à la culture forestière de qualité.

Les décisions prises dans le cadre de ce document d'aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques. Par conséquent les choix, en ce qui concerne les essences adaptées ainsi que les critères d'exploitabilité et la sylviculture, sont effectués avec discernement.

- **Géologie**

Schématiquement, deux entités géologiques parmi une structure globale complexe, sont rencontrées au sein de la forêt :

- dans les parcelles 2 à 5 ainsi que la partie supérieure des parcelles 1, 6 et 7, le socle principal est composé de grès vosgien. Cette assise gréseuse est du type kohlbaechel (grès grossier avec arkoses)

- le reste de la forêt est occupé par les schistes de Villé.

D'un point de vue pédologique, les grès permien et les alluvions à texture argilo-sableuse donnent lieu à des sols bruns acides profonds mais sensibles à la sécheresse, sauf en versant Nord.

Les sols situés sur les schistes de Villé sont relativement riches minéralement. Ils possèdent une texture argileuse et deviennent plus caillouteux sur les versants exposés au Sud-Est.

- **Unités stationnelles**

Unités stationnelles observées dans la forêt

Les caractéristiques détaillées des stations forestières inventoriées se trouvent dans le guide :

"Le choix des essences forestières dans les Vosges alsaciennes". Les clefs "collines" et "Montagne" ont été utilisées.

L'inventaire statistique a été réalisé à raison d'un point par hectare.

Unité stationnelle		Surface		Potentialités Précautions de gestion			Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Potentialité	Intérêt écologique	Sensibilité sols au tassement	Essences concernées
VA J	Chênaie-hêtraie peu acide	65,84	41%	Forte		Moyenne	Sapin - Epicéa
VA 11	Hêtraie-sapinière peu acide	33,92	21%	Forte		Faible	
VA K	Chênaie-hêtraie acide	29,92	18%	Moyenne		Moyenne	Sapin - Epicéa
VA 12	Hêtraie-sapinière acide	15,96	10%	Moyenne		Faible	
VA 10	Hêtraie-sapinière assez riche	7,98	5%	Forte		Moyenne	
VA 3	Aulnaie-frênaie humide de vallon	2,00	1%	Faible	Oui	Très forte	
VA A	Aulnaie-frênaie humide de vallon	2,00	1%	Faible	Oui	Très forte	
VA L	Chênaie très acide	2,00	1%	Faible	Oui	Moyenne	Sapin - Epicéa
VA G	Chênaie-charmaie riche	2,00	1%	Forte		Forte	Sapin - Epicéa
VA 13	Hêtraie-sapinière très acide	2,00	1%	Faible		Faible	
	Total	163,62	100%				

La forêt domaniale est caractérisée par la chênaie hêtraie répartie sur les 2/3 de la forêt. Le tiers restant est occupé par la hêtraie sapinière favorisée par le phénomène de confinement malgré l'altitude peu élevée

La cartographie de ces stations est bâtie à partir du guide régional cité ci-dessus. Le tableau suivant présente les correspondances entre ce guide et la Directive Régionale d'Aménagement (DRA).

Unité stationnelle DRA	%	Guides Vosges alsaciennes
Hêtraie chênaie	42%	VA G - Chênaie-charmaie riche
		VA J - Chênaie-hêtraie peu acide
Hêtraie sapinière	26%	VA 10 - Hêtraie-sapinière assez riche
		VA 11 - Hêtraie-sapinière peu acide
Hêtraie chênaie acidiphile	18%	VA K - Chênaie-hêtraie acide
Chênaie acidiphile	1%	VA L - Chênaie très acide
Hêtraie sapinière acide	11%	VA 12 - Hêtraie-sapinière acide
		VA 13 - Hêtraie-sapinière très acide
Aulnaie frênaie	2%	VA 3 - Aulnaie-frênaie humide de vallon
		VA A - Aulnaie-frênaie humide de vallon
Total	100%	

La carte des stations figure en annexe 8.

1.2.2.- Description des peuplements forestiers

A.- Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements forestiers a été réalisée à l'aide de la typologie des peuplements forestiers du massif vosgien à laquelle on se référera pour les principales caractéristiques de chaque type. L'inventaire statistique comportait un point par hectare.

Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-après. Ils ont été définis à partir de la clé de détermination jointe en annexe 2.

- **Qualités de bois**

La qualité des bois offerte est moyennement satisfaisante, tant au niveau des feuillus que des résineux. La qualité est particulièrement mauvaise (dépérissement, dorge, gui) pour le sapin qui n'est pas adapté aux stations collinéennes, à moins qu'il ne se trouve en zone de confinement exposée au Nord. Dans ce cas il est possible de trouver des produits de meilleure qualité.

- **Etat sanitaire des peuplements et les menaces liées**

Globalement l'état sanitaire des peuplements est moyennement satisfaisant. Surtout pour le sapin qui présente beaucoup de tares de type dorges ou gui lorsqu'il n'est pas en station.

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement	Surface (ha)	% du type
G - gaulis à bas perchis	3,99	3%
11 - à petits bois (et perchis)	14,97	9%
12 - à petits bois avec bois moyens	16,96	10%
21 - à bois moyens avec petits bois	28,93	18%
22 - à bois moyens	23,94	15%
23 - à bois moyens avec gros bois	19,95	12%
31 - à gros bois avec petits bois	2,99	2%
32 - à gros bois avec bois moyens	9,98	6%
33 - à gros bois	2,99	2%
44 - à bois moyens et gros bois	1,00	1%
50 - irrégulier déficitaire en gros bois	14,97	9%
51 - irrégulier à petits bois	4,99	3%
52 - irrégulier à bois moyens	6,98	4%
54 - irrégulier à bois moyens et gros bois	3,99	2%
55 - irrégulier type	2,00	1%
C2 - peuplements clairs à bois moyens	2,99	2%
C3 - peuplements clairs à gros bois	2,00	1%
Total	163,62	100%

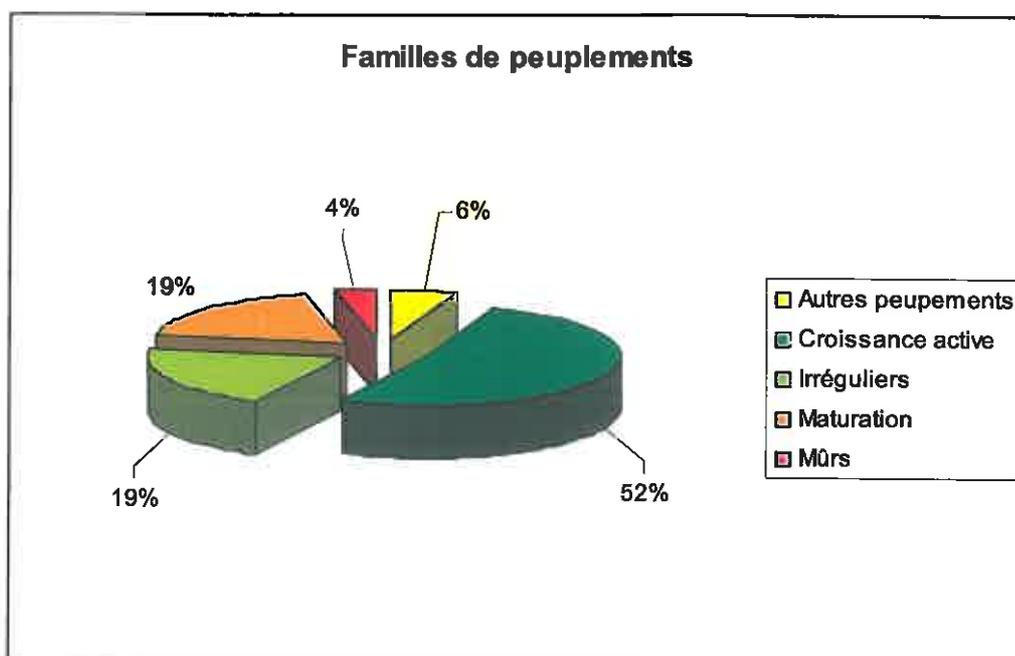
La forêt se caractérise par une prédominance des peuplements en croissance active (11 - 12 - 21 - 22) et en maturation (23 - 32 - 44). Ces deux familles représentent à elles seules 71 % des types de peuplements de la forêt.

Les bois mûrs (31 - 33), correspondant aux gros bois, sont présents dans une proportion très limitée (4 %).

La quantité des types de peuplements de jeunesse ne présente qu'une seule catégorie, le type gaulis, en proportion anormalement faible (3 %).

Des peuplements de type "ouverts" occupent 3 % de la surface.

Les peuplements de type irréguliers représentent 1/5 de la surface de la forêt.



La carte des types de peuplements figure en annexe 8.

• **Répartition des essences principales forestières**

(en % de surface terrière sauf pour les non précomptables, en % de couvert)

La surface comprenant des peuplements s'établit à : 163,62 ha

Essences	surface (ha)	% de la surface boisée
Hêtre	28,13	17%
Chêne sessile	24,04	15%
Châtaignier	3,74	2%
Feuillus divers	2,46	2%
Total Feuillus	58,37	36%
Sapin pectiné	75,78	46%
Pin Sylvestre	12,78	8%
Douglas	12,72	8%
Epicéa	3,59	2%
Résineux divers	0,38	pm
Total Résineux	105,25	64%
TOTAL	163,62	100%

Essences	surface (ha)	% de la surface boisée
Sapin pectiné	75,78	46%
Hêtre	28,13	17%
Chêne sessile	24,04	15%
Pin Sylvestre	12,78	8%
Douglas	12,72	8%
Châtaignier	3,74	2%
Epicéa	3,59	2%
Feuillus divers	2,46	2%
Résineux divers	0,38	pm
TOTAL	163,62	100%

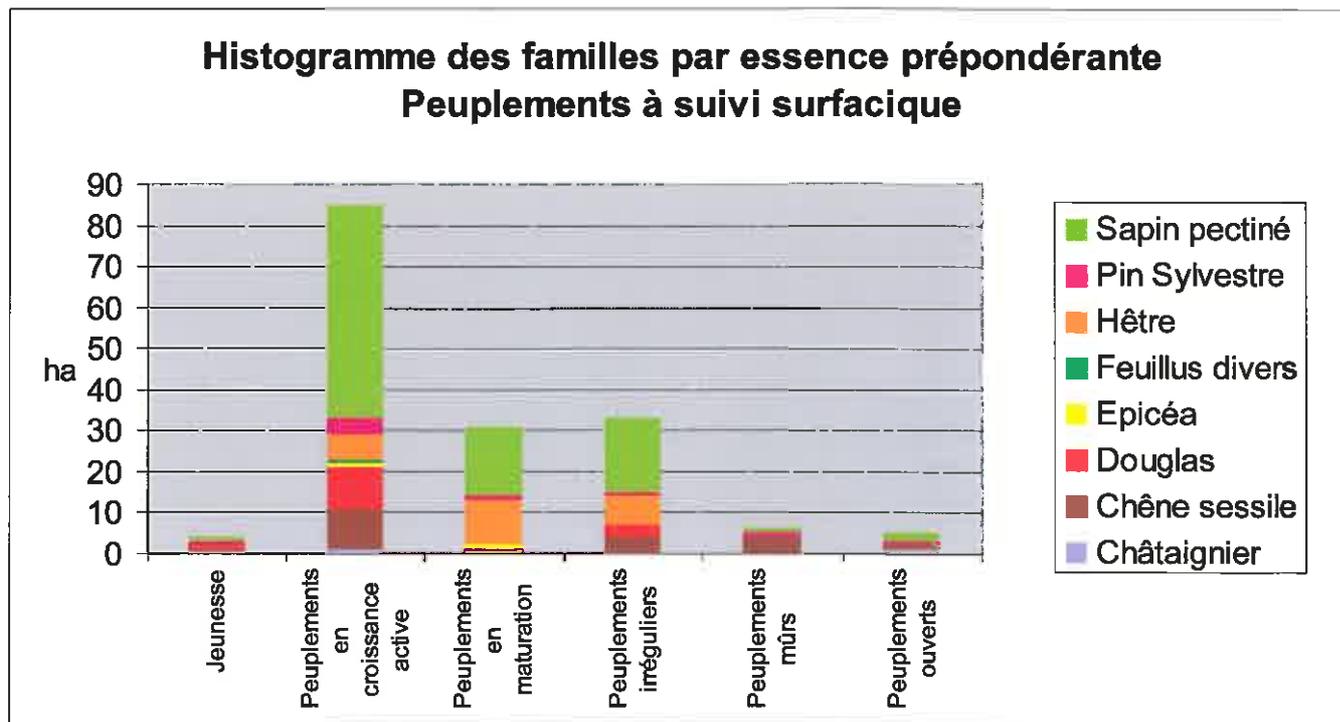
Familles de peuplements	Essences principales								Total (%)	Total (ha)
	Sapin pectiné	Hêtre	Chêne sessile	Douglas	Pin Sylvestre	Châtaignier	Epicéa	Feuillus divers		
Jeunesse	1%		0,5%	1%	0,5%				3%	3,99
Peuplements en croissance active	31%	4%	6%	6%	2%	1%	1%	1%	52%	84,80
Peuplements en maturation	10%	7%	0,5%		0,5%		1%		19%	30,93
Peuplements mûrs	1%		2,5%		0,5%				4%	5,99
Peuplements irréguliers	11%	4%	2,5%	2%	0,5%				20%	32,92
Peuplements ouverts	1,0%		1,0%		1%	1%			4%	4,99
Total %	55%	15%	13%	9%	5%	2%	2%	1%	100%	
Total surface (ha)	90,79	23,94	20,95	13,96	8,98	2	2	1		163,62

La forêt se caractérise par

- une forte représentativité du sapin dans toutes les familles de peuplements. A la lecture de la carte de représentation des essences, cette présence s'avère trop importante en regard du contexte stationnel collinéen qui n'est pas celui du sapin.
- une bonne présence du Chêne et du Pin sylvestre dans toutes les familles de peuplements
- la présence du Douglas, d'introduction récente, dans les peuplements les plus jeunes.

La carte des essences figure en annexe 8.

- **Histogramme des classes d'âge par essence (peuplements à suivi surfacique)**



- **Histogramme des types de structures (peuplements à suivi non surfacique)**

La forêt n'est pas concernée par un traitement irrégulier.

B.- Etat du renouvellement

Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

Jeunesse	Surface	%
R – semis à gaulis	0	0
G – gaulis à bas perchis	3,99	3
Total	3,99	3

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Application aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	18 ha parmi 26,3 ha classés en régénération
Surface effectivement régénérée	5,9 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

Pour le groupe de régénération passé, le premier tableau ci dessous fournit le détail par classe de la régénération, quel que soit l'avancement de la récolte du peuplement adulte.

Le second tableau fournit l'avancement par rapport à la récolte du peuplement adulte ainsi que la surface acquise (>3m)

Stock de régénération par essences						
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1		Classe 2 (installée) régénération de 0,5 à 3 m ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 (acquise) régénération sup. à 3 m ou plantation de plus de 1 an (ha)	Observations
		Entamée sans semis (ha)	Dont entamée avec semis < 0,5m (ha)			
Pin Sylvestre		3,4	0,3	0,8	0,9	60 %
Sapin	8,5	4,2	2,1	0,5		
Hêtre		6,3	1,1	1,1	0,6	40%
Total	8,5	13,9	3,5	2,4	1,5	100 %

Dans la colonne "observations" figurent les pourcentages par essences de la régénération acquise (classe 3) au cours du dernier aménagement.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	5,9	Parcelles 1 - 3 - 10 - 11 - 12 - 13
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	11,9	Parcelles 1 - 17
Surface cumulée des unités de gestion non entamées en régénération	8,5	Parcelles 5 - 6 - 9 - 14
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération (> 3m) au cours de l'aménagement passé	4,3	

Commentaires :

Des surfaces prévues en régénération (parcelles 5 et 14) n'ont pu être entamées, les efforts ayant été portés sur les autres parcelles du groupe. Par ailleurs la majorité des volumes de chablis de la tempête de 1999 (750 m3) a été supportée par les parcelles du groupe de régénération (parcelles 1, 5, 10 et 17).

Renouvellement présent dans la forêt : cas des peuplements à suivi non surfacique

Paragraphe sans objet, la forêt ne comporte pas de groupe à traitement irrégulier.

C.- Inventaires réalisés

Un inventaire relascopique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt en 2010, à raison d'un point à l'hectare suivant le protocole joint en Annexe 2.

Les données générales de la forêt sont les suivantes :

	Surface (ha)	G moyenne (m ²)	Erreur absolue (m ² /ha)	Effectif	Volume moyen (m ³)
Forêt	163,62	22,6	+/- 1,25	164	254

Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Les volumes sont calculés à partir du tarif de cubage Algan 12 pour les feuillus et les résineux.

Essences principales	Surface terrière		G PB		G BM		G GB		Dont TGB		Volume bois fort	
	m ² /ha	%	m ³	%								
Sapin pectiné	11,6	51%	3,1	45%	6,4	53%	2,1	54%	0,1	72%	132	53%
Hêtre	3,6	16%	0,8	12%	2,2	18%	0,6	16%	0	0%	41	16%
Chêne sessile	3,1	14%	1,3	19%	1,3	11%	0,5	13%	0,1	14%	33	13%
Douglas	1,8	8%	0,9	13%	0,8	7%	0,1	3%	0	0%	19	7%
Pin Sylvestre	1,4	6%	0,2	3%	0,8	7%	0,4	11%	0,1	14%	17	7%
Feuillus divers	0,6	3%	0,3	4%	0,3	3%	0	0%	0	0%	6	2%
Epicéa	0,5	2%	0,3	4%	0,1	1%	0,1	3%	0	0%	5	2%
Résineux divers	pm	pm	1	0%								
Total	22,6	100%	6,9	100%	12	100%	3,8	100%	0,7	100%	254	100%

Deux tableaux en annexe 5 fournissent :

- la surface terrière par essence et catégorie de bois par UG
- les volumes par essence par hectare par UG

Répartition des relevés en % par classe de surface terrière (G) et groupe d'essences

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière							Total
		0 à 9	10 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 49	
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes		1,8%	0,6%		0,6%			3,0%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)		0,6%	0,6%					1,2%
	Hêtre						0,6%		0,6%
	Pin sylvestre et mélèzes		1,2%						1,2%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)		4,9%	3,7%	4,3%	0,6%			13,4%
Autres peuplements	Chênes	1,2%	3,0%	4,3%	1,2%				9,8%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	0,6%							0,6%
	Hêtre		4,9%	7,3%	1,8%				14,0%
	Pin sylvestre et mélèzes	1,2%	0,6%	1,2%	1,2%				4,3%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)	2,4%	8,5%	10,4%	12,8%	12,2%	4,9%	0,6%	51,8%
Total %		5,5%	25,6%	28,0%	21,3%	13,4%	5,5%	0,6%	100%

Le grisé foncé correspond à des peuplements avec une surface terrière correcte. A droite de ces cases, les peuplements sont sur capitalisés. A gauche, le gris clair correspond à des peuplements corrects en haut de fourchette et sous capitalisés en bas de fourchette. Plus à gauche les cases correspondent à des peuplements sous capitalisés ou par nature sans capital (jeunesse, vides).

Dans le cas présent, 37 % des relevés possèdent une surface terrière correcte, alors que 12 % affichent une surface terrière correcte en haut de fourchette mais se trouvent sous capitalisés en bas de fourchette.

Les peuplements sous capitalisés et sans capital par nature représentent 47 %.

(Dans la classe "0 à 9", 3 % correspondent à des types de peuplements de jeunesse par nature sans capital).

La proportion restante comporte 4 % de relevés dont les peuplements sont surcapitalisés.

La carte des surfaces terrières figure en Annexe 8.

Tableau des surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée

Unité de gestion	Surface portant des chênes de qualité (ha)
Néant	Néant

Bien que le chêne soit bien représenté au sein de la forêt, la qualité observée n'est pas d'une qualité exceptionnelle.

1.3.- Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1.- Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Sans objet	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Production ligneuse	8 ha	8 ha	46 ha	110 ha	172 ha

A - Volumes de bois produits

Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Chêne sessile	0,75	6,3
Hêtre	0,95	9,2
Sapin	0,72	9,6
Epicéa	1,43	13,3
Pin sylvestre	0,87	8,7
Douglas	1,67	14,9

La source de ces données est celle du réseau de placettes relevées par l'Inventaire Forestier National. Les résultats retenus sont issus des accroissements relevés dans la région IFN Vosges cristallines.

Un coefficient est appliqué à ces chiffres, selon les essences feuillues ou résineuses et en fonction du traitement retenu, pour pallier la prise en compte différente du diamètre précomptable des tiges entre l'IFN et l'ONF et certains points méthodologiques.

Pour la forêt, compte tenu de la part de surface de productivité moyenne, de la part de Chêne et Pin sylvestre ainsi que de la surface de sapin hors station, l'accroissement moyen peut être estimé environ à 7 m³/ha/an

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés période 1997 – 2011 (m ³ /an) (exprimés en volume aménagement)											
Régénération		Amélioration		Irrégulier (*)		Autre (**)		Dont produits accidentels		Total	
Prévu	Réal.	Prévu	Réal.	Prévu	Réal.	Prévu	Réal.	Prévu	Réal.	Prévu	Réal.
				1100	1300				7 %	1100	1300
										Ecart	
										+ 18%	

(*) Irrégulier par parquets

(**) Groupe de préparation

Ce bilan porte sur la période 1997 – 2011.

Le volume réalisé est supérieur de 18 % à la prévision de récolte.

Sans que ce prélèvement plus important que celui prévu initialement ne porte préjudice à la forêt il a eu pour effet de fortement la décapitaliser.

En ce qui concerne la commercialisation, les bois sont habituellement mobilisés en bois façonnés puis vendus par préventes et contrats ou encore par adjudication pour le chêne notamment.

D'autre part des ventes de bois BIL (Bois d'industrie en long) et fonds de coupes, à façonner par l'acquéreur, sont organisées.

Bilan de la tempête Lothar de 1999

Le volume total (exprimé en volume aménagement) exploité et vendu consécutivement à la tempête s'est élevé à 740 m³.

Les travaux de reconstitution des parcelles touchées ont été réalisés de manière satisfaisante.

L'ensemble de ces opérations a bénéficié des aides de reconstitution en forêt.

B - Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totale	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynéget.
			km/100ha	Suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0	5,7	oui			
	empierrées	5,8			bon		touristique
	terrain nat.	4			bon		cynégétique
Routes publiques participant à la desserte*					bon		touristique
Pistes et sommières		8,3			bon		
Ancrages câbles		Nb : 0					

* Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

La source des données provient de l'inventaire des routes et chemins forestiers qui a été réalisé en Alsace de 2001 à 2002 pour donner aux grumiers les indications

nécessaires à leur circulation dans les massifs forestiers. Cet outil a été nommé Schéma Régional de Desserte Forestière.

Par conséquent la plupart des voies "non accessibles" (en pointillés rouges sur la carte des équipements en annexe 10) ne peuvent pas être empruntées par des grumiers mais restent la plupart du temps accessibles aux véhicules légers.

Le détail de cette desserte routière figure sur la carte des équipements en annexe 8.

- **Principales difficultés d'exploitation**

Les exploitations de coupes situées au bord des routes départementales font l'objet d'une réglementation de circulation à mettre en place.

La nature du terrain est telle que l'exploitation est difficile par temps humide.

Des travaux d'amélioration du revêtement des chemins de la forêt domaniale ont été réalisés en 2011 pour pallier ce problème "d'humidité" et vont se poursuivre.

La circulation des grumiers est préférable par temps sec.

Les places de dépôt sont en nombre suffisant, relativement bien réparties sur l'ensemble du massif. En outre un stockage des bois façonnés est possible le long des routes forestières.

- **Schémas de desserte existants**

La forêt n'est concernée par aucun schéma de desserte.

1.3.2.- Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Sans objet	Enjeu ordinaire	Enjeu reconnu	Enjeu fort	
Fonction écologique		168	4	0	172 ha

Les ripisylves constituent un enjeu reconnu par les habitats prioritaires qu'elles constituent.

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS de PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	néant		
Cœur de parc national	néant		
Réserves naturelles nationales	néant		
Réserves naturelles régionales	néant		
Réserve biologique intégrale	néant		
Réserve biologique dirigée	néant		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	néant		
Zones humides stratégiques	néant		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	néant		
Parc naturel régional	néant		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	néant		

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	néant		
ZNIEFF de type I	néant		
ZNIEFF de type II	néant		
ZICO	néant		
Ripisylves	4	Maintien de l'habitat	Eviter l'enrésinement

Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Il n'y a aucun risque qui pèse actuellement sur la biodiversité.

Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Flore remarquable			
Néant			
Faune remarquable			
Chiroptères	Toute la forêt	Conservation d'arbres morts à cavités	Oui
Chouette de Tengmann	Toute la forêt	Conservation d'arbres morts à cavités	oui

Ces données trouvent leur origine dans l'observation par des réseaux naturalistes locaux ainsi que par la connaissance du milieu des personnels de terrain.

Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surf. (ha)
Hêtraie sapinière <i>Hêtraie de l'asperulo-fagetum</i> (VA 10)	non	9130	41-13	Favoriser le sapin Equilibre forêt gibier	7,98
Hêtraie sapinière <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i> (VA 11)	non	9110	41-112		33,92
Hêtraie sapinière acide <i>Forêts acidophiles à Picea</i> <i>des étages montagnard à</i> <i>alpin</i> (VA 12 – 13)	non	9410	42-21 à 42-23	Favoriser le sapin Equilibre forêt gibier	17,96
Hêtraie chénaie <i>Hêtraies de l'Asperulo-</i> <i>Fagetum</i> (VA G – J)	non	9130	41-13	Favoriser le chêne Equilibre forêt gibier	67,84
Chênaies-Hêtraies <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i> (VA K – L)	non	9110	41-111		31,92
Aulnaie-frênaie <i>Forêts alluviales à Alnus</i> <i>glutinosa et Fraxinus excelsior</i> (VA 3 – A)	oui	91EO	44.3	Protection – pas de drainage et de travaux lourds	4
					163,62

1.3.3.- Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Sans objet	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Fonction sociale (paysage, accueil du public, ressource en eau)		34	138	0	172 ha

L'enjeu reconnu se divise entre le périmètre de protection rapproché de captage de source de 66 ha et la sensibilité paysagère sur 72 ha environ.

A - Accueil et paysage

La fonction d'accueil de la forêt domaniale du Honcourt est essentiellement représentée par les activités de promenade sur les sentiers du club vosgien ou encore par le vélo tout terrain ou l'équitation sur les chemins forestiers.

Le point noir particulier à citer dans le contexte paysager est représenté par la ligne à haute tension qui traverse la forêt.

La vision externe de la forêt est importante, notamment le long de la route départementale D 424 et depuis les villages de Maisongoutte et Saint Martin ainsi que de la ville de Villé pour une petite partie. Ces points de vue représentent une surface totale d'environ 60 ha.

Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site inscrit	172		Massif des Vosges	
Site classé	Néant			
Monuments historiques	Néant			
Forêt de protection pour le bien être des populations	Néant			

Le classement du site inscrit "Massif des Vosges" concerne l'ensemble de la forêt.

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site*	Fréquentation*
Parcelles 10 Abri Banc du forestier Parcelle 2 ex voto	Aire d'accueil	Locale

Equipements structurants existants par site

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général équipements - Adaptation (oui/non)
Forêt	sentiers	Aucun impact particulier sur le milieu – conflits possibles avec les usagers du vélo tout terrain	Bon état – bonne adaptation
Forêt	Aire d'accueil (tables bancs) Abri Banc du forestier – parcours de santé (Pour partie, le reste des équipements se trouvant dans la forêt communale de Villé)	Entretien des abords car risque de dépôt d'ordures	Bon état des équipements d'accueil touristiques Bon état de l'abri et des alentours - bonne adaptation Réfection de certains éléments du parcours de santé à envisager, en concertation avec la commune de Villé

Sensibilité paysagère

La sensibilité paysagère de cette forêt est essentiellement liée à la proximité de la route départementale et des villages qui offre un point de vue d'Est en Ouest des parcelles situées au Nord de la forêt.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Parcelles 1-2-6-13-14-15-16	Visibles depuis la RD 424 (accès au col de Steige) et les villages à proximité

B - Ressource en eau potable

Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage* (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Références de l'arrêté préfectoral** impactant la gestion forestière et contraintes de gestion
		PPI (oui/non)	PPR (oui/non)	PPE (oui/non)	
S471	65,5	oui	oui		25/10/1994
Total	65,5				

L'ensemble du captage comporte cinq sources localisées dans les parcelles 7, 9 et 12 exploitées par la communauté de communes du canton de Villé.

Elles sont réparties de la manière suivante :

- S1 WOLFSLOCH parcelle 12
- S2 WOLFSLOCH parcelle 12
- S3 WOLFSLOCH parcelle 9
- S4 WOLFSLOCH parcelle 9
- S5 WOLFSLOCH parcelle 7

L'étendue du périmètre de protection rapproché figure sur la carte des équipements en annexe 8 et l'arrêté de DUP figure en annexe 4.

1.3.4.- Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	172 ha				172 ha

Il y a absence de tout risque naturel avéré au sein de la forêt domaniale.

TITRE 2.- PROPOSITION DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Enjeu de production de bois de qualité (Hêtre – Sapin – Pin sylvestre – Chêne - Douglas – Erable)	Maintenir et améliorer la qualité de production
Essences non adaptées aux stations en partie basse de la forêt (Sapin et Epicéa)	Privilégier les essences adaptées dès le stade jeunesse – lutter contre l'installation du sapin Favoriser le mélange avec le Douglas
Fonction écologique	
Présence de ripisylves	Préservation de ces milieux
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
Périmètres rapprochés d'alimentation en eau (66 ha)	Application des clauses techniques de protection à l'égard des captages de sources
Site inscrit "massif des Vosges" (172 ha) et sensibilité paysagère du bas de la forêt	Maintien des paysages par récoltes étalées
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Néant	

2.2.- Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1.- Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Surface aménagement précédent
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	163,62ha	
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		163,62
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture	163,62 ha	163,62 ha
Hors sylviculture	8,35 ha	8,35 ha
Total : surface retenue pour la gestion	171,97 ha	

Les surfaces de l'ancien aménagement ont été conservées.

Le traitement en futaie régulière est retenu compte tenu des structures actuelles et la possibilité d'asseoir l'effort de régénération sur des surfaces conséquentes.

2.2.2.- Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : Critères d'exploitabilité retenus

Essences objectif	Précisions	Surface (ha)	Age Retenu	Diamètres (*)			Essences d'accompagnement	Unités stationnelles
				PQE	PQM	PQF		
Chêne	En mélange avec le Hêtre ou le Pin	67,1	170	75	60	50	Hêtre Douglas	Hêtraie chênaie (Parcelles 1 à 5 7 et 13 pie)
Sapin	En mélange avec le Hêtre et Douglas	41,81	110	60	50	45	Douglas	Hêtraie sapinière Hêtraie sapinière acide (Parcelles 8 à 12 – 13 pie)
Douglas	En mélange avec le Hêtre, Pin Sylvestre et Sapin	31,43	90	75	65	55	Hêtre	Hêtraie chênaie Hêtraie sapinière (Parcelles 14 à 16)
Pin Sylvestre	En mélange avec le Chêne	19,28	150	70	55	45	Hêtre Chêne Sessile	Hêtraie Chênaie acidiphile et Hêtraie Sapinière acide (Parcelles 6 et 17)
Frêne	En mélange avec l'Aulne	4	80	65	55	45	Aulne	Aulnaie frênaie (Parcelles 6 pie, 12 pie et 13 pie)
Total surface en sylviculture		163,62						

(*) PQE : Potentiel Qualité Elevé
PQM : Potentiel Qualité Moyen
PQF : Potentiel Qualité Faible

Sur les stations les plus acides le Pin sylvestre sera privilégié.

Le Douglas affiche de bonnes potentialités dans la hêtraie sapinière et la Hêtraie chênaie. Il pourra être favorisé comme essence objectif principal ou associée au Hêtre, au Sapin et au Pin Sylvestre.

La carte des essences objectif figure en annexe 8.

Essences actuellement présentes et non adaptées : Critères d'exploitabilité retenus à court terme

Essences non adaptées	Précisions	Surface (ha)	Age Retenu	Diamètres (**)			Essences d'accompagnement	Unités stationnelles
				PQE	PQM	PQF		
Sapin Epicéa	En mélange avec le Chêne	70	100	50/55	45	40	Hêtre Pin sylvestre	Hêtraie chênaie

Cette situation concerne les parcelles 1 à 7 et 14 à 16 situées en zone collinéenne.

2.3.- Effort de régénération

2.3.1.-Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)	9,82 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)	13,79 ha	
Surface d'équilibre (Se)	26 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	41,73 ha	
Surface à ouvrir (So)	26,31 ha	9 ha
Surface à terminer (St)	13,79 ha	0 ha
Groupe de reconstitution (Srec)	0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	25 ha	

- **Surface disponible (Sd)**

Etablie sur la base de l'analyse de la maturité des peuplements en diamètre : Sd cumule la surface des peuplements ayant atteint (ou qui atteindront au cours de l'aménagement forestier) leur diamètre minimum d'exploitabilité.

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie.	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période.	1,37 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir.	0 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période.	19,12 ha

Les tableaux de calcul de disponibilité (effort de régénération) figurent en annexe 6.

- **Surface en régénération conditionnelle (Sconditionnelle)**

Sans objet pour cette forêt.

2.3.2.- Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Cette forêt n'est pas concernée par cette rubrique.

2.3.3.- Taillis et taillis sous futaie

Sans objet pour cette forêt.

2.4.- Classement des unités de gestion

2.4.1.- Classement des unités de gestion surfaciques

2.4.1.A.- Constitution des groupes d'aménagement

L'analyse des peuplements forestiers fait apparaître, globalement, une structure régulière.

A chaque unité de gestion est attribué un indice selon son classement :

Indice	Groupe d'aménagement	Code
a	Amélioration	AME
aj	Jeunesse	AMEJ
r	Régénération	REG
y	Hors sylviculture	HSY

Les unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt) sont présentées dans les tableaux suivants.

Cas des groupes de régénération

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface à ouvrir So (ha)	Surface à terminer St (ha)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug					
Régénération	REG	1	r	4,72	4,72		4,72	
Régénération	REG	2	r	0,78	0,78	0,78		
Régénération	REG	3	r	1,37	1,37	1,37	1,37	
Régénération	REG	5	r	8,82	8,82	8,82		
Régénération	REG	6	r	1,68	1,68		1,68	
Régénération	REG	9	r	10,67	10,67	7,67		
Régénération	REG	14	r	7,67	7,67	7,67		
Régénération	REG	17	r	6,02	6,02		6,02	
Total				41,73	41,73	26,31	13,79	41,73

Cas des groupes autres que régénération

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Amélioration	AME	1	a	2,73	2,73	8	
Amélioration	AME	2	a	4,06	4,06	8	
Amélioration	AME	3	a	8,96	8,96	8	
Amélioration	AME	4	a	13	13	8	
Amélioration	AME	5	a	0,93	0,93	8	
Amélioration	AME	6	a	10,11	10,11	8	
Amélioration	AME	7	a	11,29	11,29	8	
Amélioration	AME	8	a	4,53	4,53	8	
Amélioration	AME	10	a	7,87	7,87	8	
Amélioration	AME	11	a	8,64	8,64	8	
Amélioration	AME	12	a	6,87	6,87	8	
Amélioration	AME	13	a	11,42	11,42	8	
Amélioration	AME	15	a	10,71	10,71	8	
Amélioration	AME	16	a	13,05	13,05	8	
Amélioration	AME	17	a	3,47	3,47	8	
Total				117,64	117,64		117,64

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Jeunesse	AMEJ	1	aj	0,9	0,9		
Jeunesse	AMEJ	2	aj	2,24	2,24		
Jeunesse	AMEJ	8	aj	1,11	1,11		
Total				4,25	4,25		4,25

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Hors sylviculture	HSY	5	y	1,5			
Hors sylviculture	HSY	6	y	1,7			
Hors sylviculture	HSY	7	y	0,2			
Hors sylviculture	HSY	8	y	0,55			
Hors sylviculture	HSY	9	y	1,1			
Hors sylviculture	HSY	10	y	2,4			
Hors sylviculture	HSY	12	y	0,2			
Hors sylviculture	HSY	17	y	0,7			
Total				8,35			8,35

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des classements retenus pour chaque unité de gestion.

Parcelle	ug	Groupe d'aménagement			Total
		Amélioration	Jeunesse	Régénération	
1	a	2,73			2,73
1	r			4,72	4,72
1	j		0,9		0,9
2	a	4,06			4,06
2	r			0,78	0,78
2	j		2,24		2,24
3	a	8,96			8,96
3	r			1,37	1,37
4	a	13			13
5	a	0,93			0,93
5	r			8,82	8,82
6	a	10,11			10,11
6	r			1,68	1,68
7	a	11,29			11,29
8	a	4,53			4,53
8	j		1,11		1,11
9	r			10,67	10,67
10	a	7,87			7,87
11	a	8,64			8,64
12	a	6,87			6,87
13	a	11,42			11,42
14	r			7,67	7,67
15	a	10,71			10,71
16	a	13,05			13,05
17	a	3,47			3,47
17	r			6,02	6,02
Total		117,64	4,25	41,73	163,62

L'ensemble de ces groupes d'aménagement figure sur la carte d'aménagement présentée en annexe 8.

2.4.1.B – Constitution de divisions (cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier, divisions RTM, parcs nationaux)

Cette forêt n'est pas concernée par la constitution de divisions.

2.4.2.- Classement des unités de gestion linéaires

Il n'y a aucune unité de gestion linéaire.

2.4.3.- Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'existe.

2.5.- PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 – 2031

2.5.1.- Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

Actuellement les limites de la forêt ainsi que celles des parcelles sont en bon état général.

- **Les actions envisagées sont :**

Avant chaque passage en coupe il est impératif de rafraîchir les marques existantes entre parcelles.

L'entretien des limites du périmètre est à effectuer par tronçon chaque année, soit une moyenne de 0,5 km/an.

Le parcellaire nécessite un entretien annuel moyen de l'ordre de 0,75 km.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût Indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1 LIM EMA	1	Entretien limites	Forêt		7000	E
PAR EMA	2	Entretien parcellaire	Forêt		15000	E
Coût annuel FONCIER (€)					1100	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

La concession liée au passage de la ligne haute tension est à reconduction tacite et à valeur gratuite. Un entretien régulier est effectué sur son emprise

2.5.2.- Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Préambule : analyse succincte des données dendrométriques synthétiques par groupes d'aménagement

Surface terrière et volume

Les différents groupes d'aménagement possèdent les caractéristiques suivantes :

Groupes	Surface	G moy. (m ²)	Erreur absolue	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m ³)
Amélioration	117,64	23,8	+/- 1,34	120	261
Régénération	41,73	20,7	+/- 2,30	41	252
Jeunesse	4,25	0	+/- 0	3	0
Forêt	163,62	22,6	+/- 1,25	164	254

Structure pour les parties traitées en futaie irrégulière (répartition en % de la surface terrière de PB, BM, GB)

Sans objet pour cette forêt.

Proportion en % de surface couverte de régénération par strate :

Groupes	Semis < 50 cm	Fourré 50 cm à 3 m	Gaulis > 3 m	Total
Régénération	15 %	11 %	14 %	40 %
Jeunesse	0 %	0 %	100 %	100 %

Les fiches synthétiques des principales caractéristiques des peuplements établies pour la forêt et les groupes d'aménagement figurent en annexe 3.

Commentaires :

Outre les points déjà évoqués au titre 1, il est à signaler que le sapin n'est pas à privilégier dans la zone collinéenne. L'installation de la régénération de cette essence doit être contrôlée pour éviter son envahissement. Cependant elle reste d'une aide précieuse pour éduquer le chêne à condition de s'en départir au moment opportun.

2.5.2.A.- Documents de référence à appliquer

Les documents à utiliser sont :

- le manuel pratique de sylviculture (Direction territoriale Alsace)
- le guide national des chênaies continentales
- le guide national des douglasaies françaises
- le guide des résineux du massif vosgien (à paraître)

Lors des martelages, au-delà des consignes habituelles des guides, il est important pour la partie collinéenne de toujours favoriser les essences en station (Chêne, Pin Sylvestre, Hêtre, Douglas) au détriment du sapin pour améliorer, dans le cadre des changements climatiques, la résistance des peuplements.

2.5.2.B.- Coupes

- Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

Etat d'assiette des coupes d'amélioration.

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume réalisable présumé (m3)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug								
2013	2	a	2a	AME		AMEL	4,06	4,06	90	
	5	a	5a	AME		AMEL	0,93	0,93	40	
Total 2013									130	
2014	16	a	16a	AME		AMEL	13,05	13,05	535	
Total 2014									535	
2015	1	a	1a	AME		AMEL	2,73	2,73	40	
	7	a	7a	AME		AMEL	11,29	11,29	210	
	11	a	11a	AME		AMEL	8,64	8,64	470	
Total 2015									720	
2016	3	a	3a	AME		AMEL	8,96	8,96	435	
	14	r	14r	AME		AMEL	7,67	7,67	440	
Total 2016									875	
2017	4	a	4a	AME		AMEL	13	13	365	
	15	a	15a	AME		AMEL	10,71	10,71	430	
Total 2017									795	
2018	8	a	8a	AME		AMEL	4,53	4,53	100	
	12	a	12a	AME		AMEL	6,87	6,87	410	
Total 2018									510	
2019	10	a	10a	AME		AMEL	7,87	7,87	230	
	17	a	17a	AME		AMEL	3,47	3,47	135	
Total 2019									365	
2020	6	a	6a	AME		AMEL	10,11	10,11	230	
	13	a	13a	AME		AMEL	11,42	11,42	570	
Total 2020									800	
2021	2	a	2a	AME		AMEL	4,06	4,06	90	
	5	a	5a	AME		AMEL	0,93	0,93	40	
Total 2021									130	
2022	16	a	16a	AME		AMEL	13,05	13,05	535	
Total 2022									535	
2023	1	a	1a	AME		AMEL	2,73	2,73	40	
	7	a	7a	AME		AMEL	11,29	11,29	210	
	11	a	11a	AME		AMEL	8,64	8,64	470	
Total 2023									720	
2024	3	a	3a	AME		AMEL	8,96	8,96	435	
Total 2024									435	
2025	4	a	4a	AME		AMEL	13	13	365	
	15	a	15a	AME		AMEL	10,71	10,71	430	
Total 2025									795	

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume réalisable présumé (m3)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug								
2026	8	a	8a	AME		AMEL	4,53	4,53	100	
	12	a	12a	AME		AMEL	6,87	6,87	410	
Total 2026									510	
2027	10	a	10a	AME		AMEL	7,87	7,87	230	
	17	a	17a	AME		AMEL	3,47	3,47	135	
Total 2027									365	
2028	6	a	6a	AME		AMEL	10,11	10,11	230	
	13	a	13a	AME		AMEL	11,42	11,42	570	
Total 2028									800	
2029	2	a	2a	AME		AMEL	4,06	4,06	90	
	5	a	5a	AME		AMEL	0,93	0,93	40	
Total 2029									130	
2030	16	a	16a	AME		AMEL	13,05	13,05	535	
Total 2030									535	
2031	1	a	1a	AME		AMEL	2,73	2,73	40	
	7	a	7a	AME		AMEL	11,29	11,29	210	
	11	a	11a	AME		AMEL	8,64	8,64	470	
Total 2031									720	
2032	3	a	3a	AME		AMEL	8,96	8,96	435	
Total 2032									435	

Etat d'assiette des coupes de régénération

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume présumé réalisable (m3)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug								
2013	2	r		REG		RE	0,78	0,78	40	
	5	r		REG		RE	8,82	8,82	325	
Total 2013									365	
2014	9	r		REG		RE	10,67	10,67	530	
Total 2014									530	
2015	1	r		REG		RS	5,62	5,62	165	
Total 2015									165	
2016	3	r		REG		RE	1,37	1,37	70	
	14	r		REG		RE	7,67	7,67	600	
Total 2016									670	
2017	6	r		REG		RE	1,68	1,68	125	
	17	r		REG		RS	6,02	6,02	270	
Total 2017									395	
2018	2	r		REG		RE	0,78	0,78	40	
	5	r		REG		RE	8,82	8,82	325	
Total 2018									365	
2019	9	r		REG		RE	10,67	10,67	530	
Total 2019									530	
2020	1	r		REG		RS	5,62	5,62	165	
Total 2020									165	

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume présumé réalisable (m3)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug								
2021	3	r		REG		RE	1,37	1,37	70	
	14	r		REG		RE	7,67	7,67	600	
Total 2021									670	
2022	6	r		REG		RE	1,68	1,68	125	
	17	r		REG		RS	6,02	6,02	270	
Total 2022									395	
2023	2	r		REG		RE	0,78	0,78	40	
	5	r		REG		RE	8,82	8,82	325	
Total 2023									365	
2024	9	r		REG		RE	10,67	10,67	530	
Total 2024									530	
2025	1	r		REG		RS	5,62	5,62	165	
Total 2025									165	
2026	3	r		REG		RE	1,37	1,37	70	
	14	r		REG		RE	7,67	7,67	600	
Total 2026									670	
2027	6	r		REG		RE	1,68	1,68	125	
	17	r		REG		RS	6,02	6,02	270	
Total 2027									395	
2028	2	r		REG		RE	0,78	0,78	40	
	5	r		REG		RE	8,82	8,82	325	
Total 2028									365	
2029	9	r		REG		RE	10,67	10,67	530	
Total 2029									530	
2030	1	r		REG		RS	5,62	5,62	165	
Total 2030									165	
2031	3	r		REG		RE	1,37	1,37	70	
	14	r		REG		RE	7,67	7,67	600	
Total 2031									670	
2032	6	r		REG		RE	1,68	1,68	125	
	17	r		REG		RS	6,02	6,02	270	
Total 2032									395	

• **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)		Dont volume tige à récolter	
	Moyenne annuelle (m ² /an)	durant l'aménagement (m ²)	Moyenne annuelle (m ³ /an)	durant l'aménagement (m ³)	Moyenne annuelle (m ³ /an)	durant l'aménagement (m ³)
Amélioration	46	920	520	10400	385	7700
Régénération	35	700	425	8500	315	6300
Totaux	81	1620	945	18900	700	14000

Le détail des calculs de possibilité, ainsi que le récapitulatif des choix retenus pour les effectuer, figure en annexe 7.

- **Mode de suivi de la récolte**

Les volumes réalisés sont à inscrire dans le sommier de la forêt à la fois dans la répartition par parcelle ainsi que dans le bilan général des coupes en volume aménagement.

(Dès que les outils seront disponibles, le suivi sera aussi effectué en surface terrière).

2.5.2.C.- Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière (y compris études de schémas de desserte)

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Entretien courant du réseau							
DES	1	entretien	forêt	12 km		18000	E
	2	Création d'une place de dépôt	9	1	Amélioration desserte	2000	I
Coût total DESSERTE (€)						20000	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						1000	

L'ensemble de la desserte forestière a été revu récemment. Il ne nécessite plus qu'un entretien régulier pour conserver son bon état général ainsi que la création d'une place de dépôt et retournement parcelle 9 afin de faciliter la vidange des bois de l'accès chemin baerenthal du bas.

2.5.2.D.- Travaux sylvicoles

La moyenne annuelle des travaux sylvicoles à entreprendre est déclinée dans le tableau ci-après. Cette liste n'est pas exhaustive et la nature des travaux peut être modifiée selon les impératifs de terrain.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha/an)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha/an)	Coût total indicatif (€ HT/an)	I/E
Code	Libellé					
ELF FEU ELF RES	Elagage	1	Sapin - Douglas	650	650	E
NDE TOI	Toilettage après exploitation	8		375	3000	I
NDE ANE	Annélation - qualification	1		300	300	E
NDE DET	Détourage	3		450	1350	E
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					5300	

L'approche globale des surfaces à travailler a été faite grâce à l'inventaire statistique qui fournit les types de peuplements. Le coût global s'avère un peu plus élevé que celui constaté durant la période précédente dans la mesure où une surface plus conséquente de peuplements au stade jeunesse nécessitera des travaux.

2.5.3.– Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

Il sera mis en œuvre l'instruction 09-T-71 sur la conservation de la biodiversité selon les points évoqués ci-dessous.

2.5.3.A.– Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement		
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité		4
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif		Forêt
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	1 arbre mort/ha et 2 arbres à cavités	
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Achat de plants de provenance contrôlée par étiquetage	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

Les zones humides de type ripisylve sont assez localisées. Elles apparaissent sur la carte d'aménagement en annexe 8.

2.5.3.B.- Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Aucun programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable n'est à envisager car l'enjeu est estimé au niveau local pour la forêt communale sauf les ripisylves où l'on préservera et favorisera les essences autochtones.

2.5.3.C.- Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt n'est pas concernée par ce chapitre.

2.5.3.D.- Documents techniques de référence

"Biodiversité et gestion forestière" : guide destiné aux gestionnaires et propriétaires forestiers. Il a été réalisé dans le cadre du programme européen INTERREG.

2.5.4.- Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.A.- Accueil et paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ENT	2	Entretien des équipements touristiques	Forêt	9		15000	E
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						15000	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						750	

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux).**

La récolte étalée des bois permet de maintenir la pérennité des paysages.

- **Documents techniques de référence.**

Guide technique des paysages

2.5.4.B.- Ressource en eau potable

- **Prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (Alimentation en Eau Potable) (voir § 1.3.3.-B)**

L'arrêté préfectoral qui définit les différentes clauses techniques particulières concernant les captages d'eau potable figure en annexe 4.

2.5.4.C.- Chasse – Pêche

Voir également § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique

- **Etat des lieux**

La forêt domaniale de Honcourt est moyennement giboyeuse.

Cette forêt fait partie du secteur cynégétique n° 6, zone 2.

Le droit de chasse est exercé conformément à la loi locale, la forêt constituant un lot de chasse unique d'une superficie de 172 ha dont 167 ha boisés.

La location est valable pour la période du 02 février 2006 au 1er février 2015.

Les parcelles qui comportent des captages de sources sont sujettes à des conditions spécifiques mentionnées à l'article 4 des clauses particulières du lot (interdiction d'affouragement et d'agrainage notamment).

Les gibiers les plus recherchés sont le sanglier et le chevreuil, ainsi que le cerf, de façon sporadique car il n'y a pas de population sédentaire au sein de cette forêt qui permette un tir régulier de ces animaux.

Les modes de chasse pratiqués sont la battue et l'affût.

Des agrainages diffus sont réalisés par l'adjudicataire en différents points de la forêt. De même, des points d'observation et d'agrainage fixes sont installés sur l'ensemble du lot

Ces pratiques de nourrissage artificiel doivent être limitées. Elles sont, pour cette forêt, en conformité avec le schéma départemental de gestion cynégétique du Bas-Rhin –2006/2012 (arrêté du 18 juillet 2006).

Outre la proximité des périmètres de protection individuelle de captage de sources, ces apports artificiels de nourriture doivent être évités aux abords des jeunes peuplements, zones sensibles déclarées dégradables.

Il est nécessaire de rappeler que les conséquences écologiques d'une situation de déséquilibre sylvo-cynégétique ne sont pas anodines :

"Une population excessive de gibier appauvrit les mélanges d'essences et la biodiversité. Elle induit donc à terme, pour les peuplements, une baisse de leur stabilité, une moindre résistance aux attaques parasitaires et un moins bon fonctionnement de leur dynamique naturelle qui peut à l'extrême bloquer la régénération".

- **Les principales caractéristiques des activités de chasse.**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€/an)
Battue et affût	Chevreuil : 100 % de l'attribution (*) Cerf : de passage	Période analysée : 2004 – 2005 à 2010 - 2011	6745 €

(*) exception faite pour la saison 2009 - 2010

- **Programme d'actions Chasse**

Il n'y a pas d'action particulière à envisager dans la mesure où un contrôle par corps pour l'espèce chevreuil est déjà instauré afin d'obtenir une analyse objective de la réalisation du plan de tir. Le maximum d'attributions pour cette espèce durant les six dernières années s'élève à vingt et un.

Pour l'espèce cerf il s'agit d'animaux de passage. Il n'y a jamais eu de tir minimum à réaliser. Le maximum d'attribution pour cette espèce est de deux.

Ce lot fait partie du secteur cynégétique 2 c'est-à-dire avec une fréquentation par le cerf limitée en zone périphérique.

ANNES	Attributions							Réalizations							% réalisation maxi chevreuil	
	C3	C1	BI	FC	MINI	BR	CH	Mini BR	mini CH	C3	C1	BI	FC	BR		CH
2011	0	0	1	1	0	7	14	0	11	0	0	0	0	0	11	52%
2010	0	0	1	1	0	5	10	4	8	0	0	0	0	0	0	0%
2009	0	0	1	1	0	6	12	0	8	0	0	0	0	0	8	44%
2008	0	0	1	1	0	6	12	4	8	0	0	0	0	5	8	72%
2007	0	0	1	1	0	6	12	4	8	0	0	1	0	0	8	44%
2006	0	0	1	1	0	7	14	5	9	0	0	0	0	5	9	67%

2.5.4.D.- Pastoralisme

La forêt domaniale de Honcourt n'est pas concernée par cette activité.

2.5.4.E.- Affouage et droits d'usage

Les affouages et les droits d'usage ne concernent pas cette forêt.

2.5.4.F.- Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Il n'existe aucun site archéologique dans la forêt communale.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Monument	Ex-voto (sculpture vierge dans une grotte artificielle)	Parcelle 2	Préservation du site lors des exploitations

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Toute découverte archéologique devra être signalée au Service Régional Archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

On sera notamment attentif lors des opérations forestières à la présence de vestiges ou mouvements de terrain qui pourraient témoigner d'une activité humaine passée. Les terrassements, forages à la tarière ou les souches d'arbres arrachés par le vent peuvent également révéler des sites en mettant à jour des fragments de céramiques, monnaies, tuiles et autres matériaux de construction.

On évitera le passage des tracteurs sur ces vestiges lors des opérations de débardage.

Les vestiges visibles de structures anciennes peuvent éventuellement être débarrassés des tiges qui poussent dessus afin que la croissance de leurs racines ou un déracinement accidentel ne contribuent pas à leur dégradation.

On sera aussi attentif lors des opérations forestières à la présence de traces d'activité minière (entrées éboulées, haldes, trous) en évitant d'y tracer des pistes ou layons de débardage ou en prévenant le Service Régional Archéologique avant les travaux.

Les petits monuments ruraux (croix, vierge, chapelle) peuvent être mis en valeur par plantation de jeunes arbustes ou de conifères ou d'essences arborées différentes de la végétation environnante qui marqueront de loin le paysage. Ces plantations peuvent se faire de part et d'autre ou en arrière plan comme cela se fait également dans les espaces ouverts.

Les exploitations devront être conduites en s'assurant de leur sauvegarde.

Les rochers les plus connus peuvent pour certains être débarrassés de la végétation qui les entoure afin d'offrir des points de vue et de permettre le séjour des espèces - faune et flore - cherchant le soleil. Certains peuvent également être associés à quelques arbres monumentaux à favoriser le plus tôt possible. Enfin il est possible également de donner un cadre et un arrière plan à certains d'entre eux par des plantations d'arbustes ou de conifères aux endroits judicieux.

- **Documents techniques de référence.**

Le Schéma Régional d'Aménagement (SRA).

2.5.5.- Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Cette forêt n'est pas concernée par ce chapitre.

2.5.6.- Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.A.- Incendies de forêts

Les peuplements qui présentent un risque face à la menace d'incendie sont majoritairement composés de Pin Sylvestre. Ils sont, le plus souvent, localisés sur les sols les plus ingrats à fort déficit hydrique et en exposition chaude. Cette situation est très localisée dans la forêt du Honcourt, au niveau des parcelles 1 et 17 où l'essence prédominante est le Pin Sylvestre.

L'accès à ces zones est rendu difficile aux véhicules car les chemins sont interdits à la circulation et sont munis d'une barrière.

2.5.6.B.- Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre

Les atteintes constatées sur la flore forestière sont, pour l'heure, très faibles. En tout cas elles n'engendrent pas encore de déséquilibre sylvo-cynégétique de manière à empêcher la régénération naturelle des essences objectif sans protection.

2.5.6.C.- Crises sanitaires

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa	2001 à 2008	Tous	Tempête de 1999	2300 m ³

Les peuplements d'épicéa ont subi une baisse de leur effectif consécutivement aux dégâts engendrés par les attaques de scolytes après la tempête de 1999.

2.5.6.D.- Tassement des sols

L'installation de cloisonnements d'exploitation constitue un moyen efficace de limiter l'impact dû au passage des engins. Cette opération, en zone de montagne, est directement liée à la topographie du terrain. Le relief de la partie haute de la forêt ne se prête pas à la réalisation de ces cloisonnements. Par contre elle est tout à fait réalisable en partie collinéenne.

Les sols présents dans cette forêt sont moyennement sensibles au tassement pour 65 % d'entre eux et faiblement sensible pour 32 %. Le faible taux de sols sensibles au tassement est représenté par les zones humides (Stations VA 3 et A : ripisylves) dans lesquelles aucun engin ne se déplace. L'utilisation des pistes de débarquement et le câblage des bois apporteront une solution satisfaisante afin de préserver au mieux les sols. Cependant ce mode opératoire augmente sensiblement le coût d'exploitation.

Il convient également de se référer à la note 09 – 139 qui concerne la sensibilité minérale des stations vis-à-vis de l'export de la matière organique.

2.5.7.- Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.A.- Certification PEFC

La forêt domaniale de Honcourt bénéficie de la certification PEFC.

2.5.7.B.- Autres actions

Il n'y a aucune autre action que celle de l'exploitation de bois d'œuvre au sein de la forêt.

2.5.8.- Compatibilité avec Natura 2000

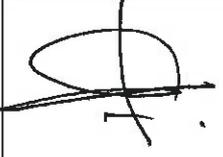
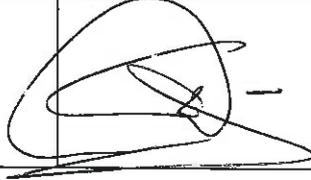
Aucun site Natura 2000 n'existe dans cette forêt domaniale.

3.2.- Indicateurs de suivi de l'aménagement

Tableau de bord des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier

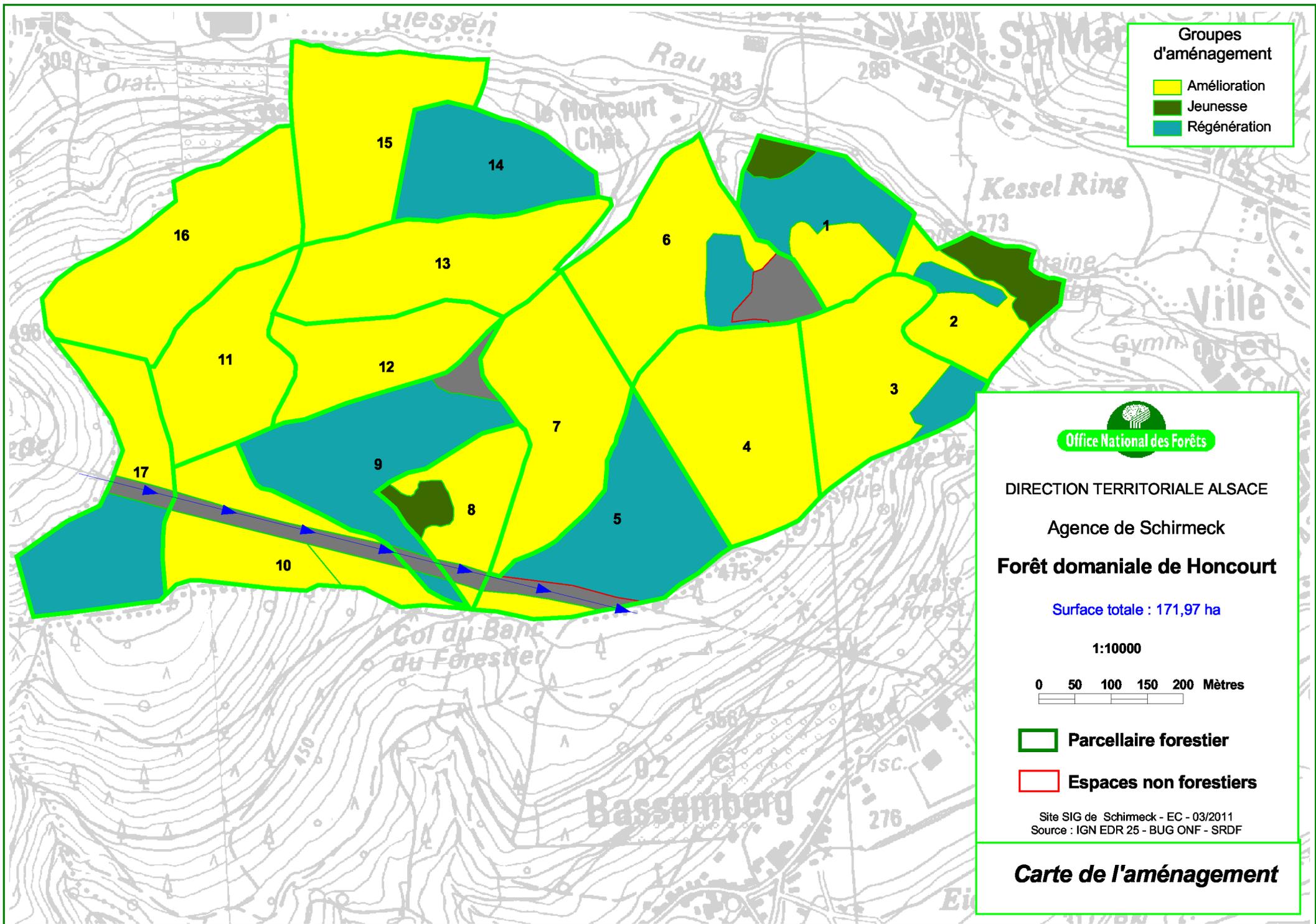
INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	26,31 ha	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	13,79 ha	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	Sans objet	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	Sans objet	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	Sans objet	Début et fin de l'aménagement
	RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture.	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²).	1580
Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m ³).			18500	Périodique (max. 5 ans)

3.2.1.A.- Signatures et mention des consultations réglementaires

	date		nom, fonction	signature
Document rédigé le :	16 mai 2011	par :	Etienne CHICOIS, Chef de projet aménagement à l'agence de Schirmeck	
Vérifié le :	2 Septembre 2011	par :	Dominique BONNET Responsable du pôle Aménagement/Sylviculture territorial	
Proposé le :	17 JAN 2012	par :	Christophe DESCAMPS Directeur Forêt	

Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :

La démarche consultative, qui figure en annexe 9, comporte :



Groupes d'aménagement

- Amélioration
- Jeunesse
- Régénération



Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale de Honcourt

Surface totale : 171,97 ha

1:10000

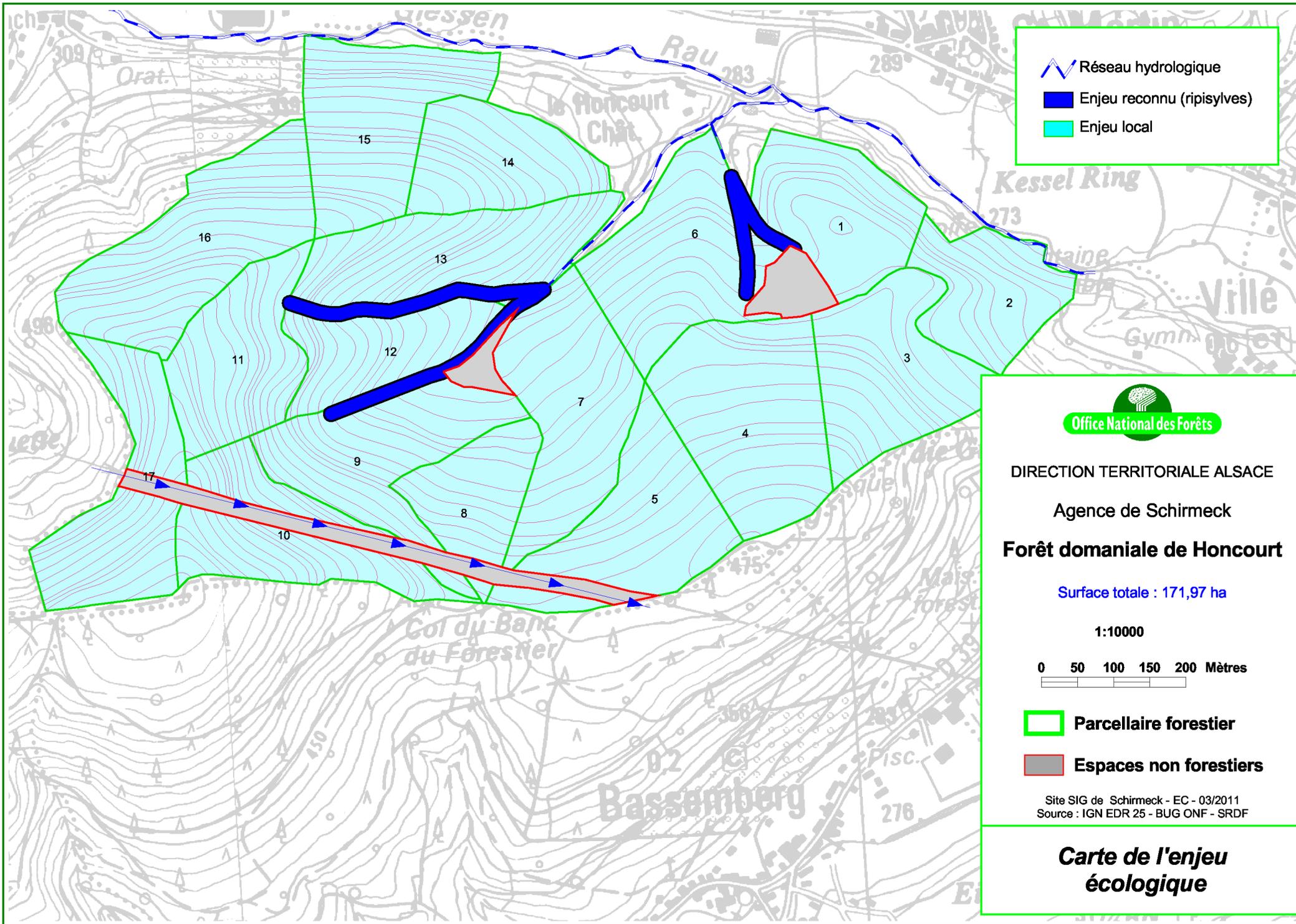
0 50 100 150 200 Mètres

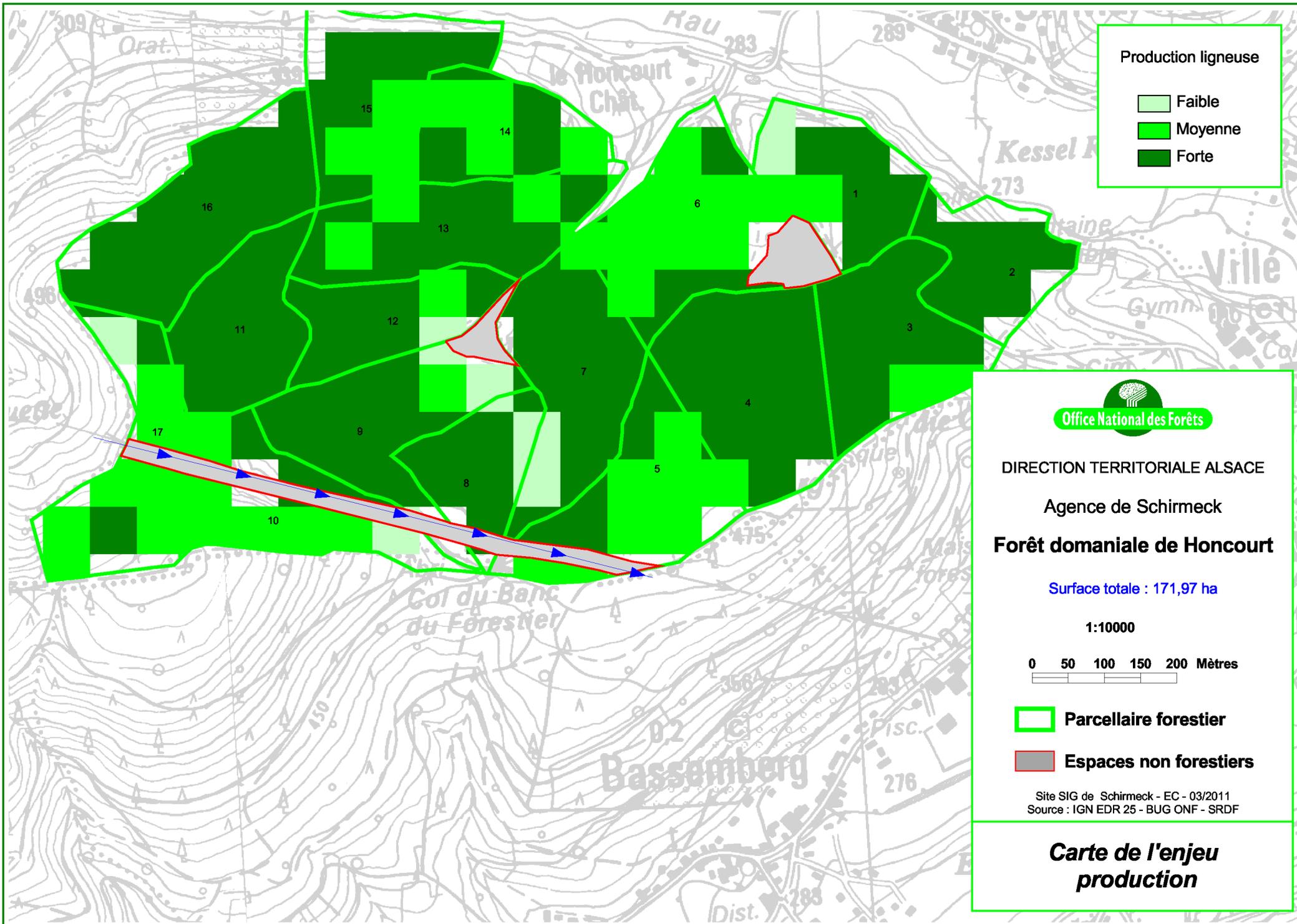
Parcellaire forestier

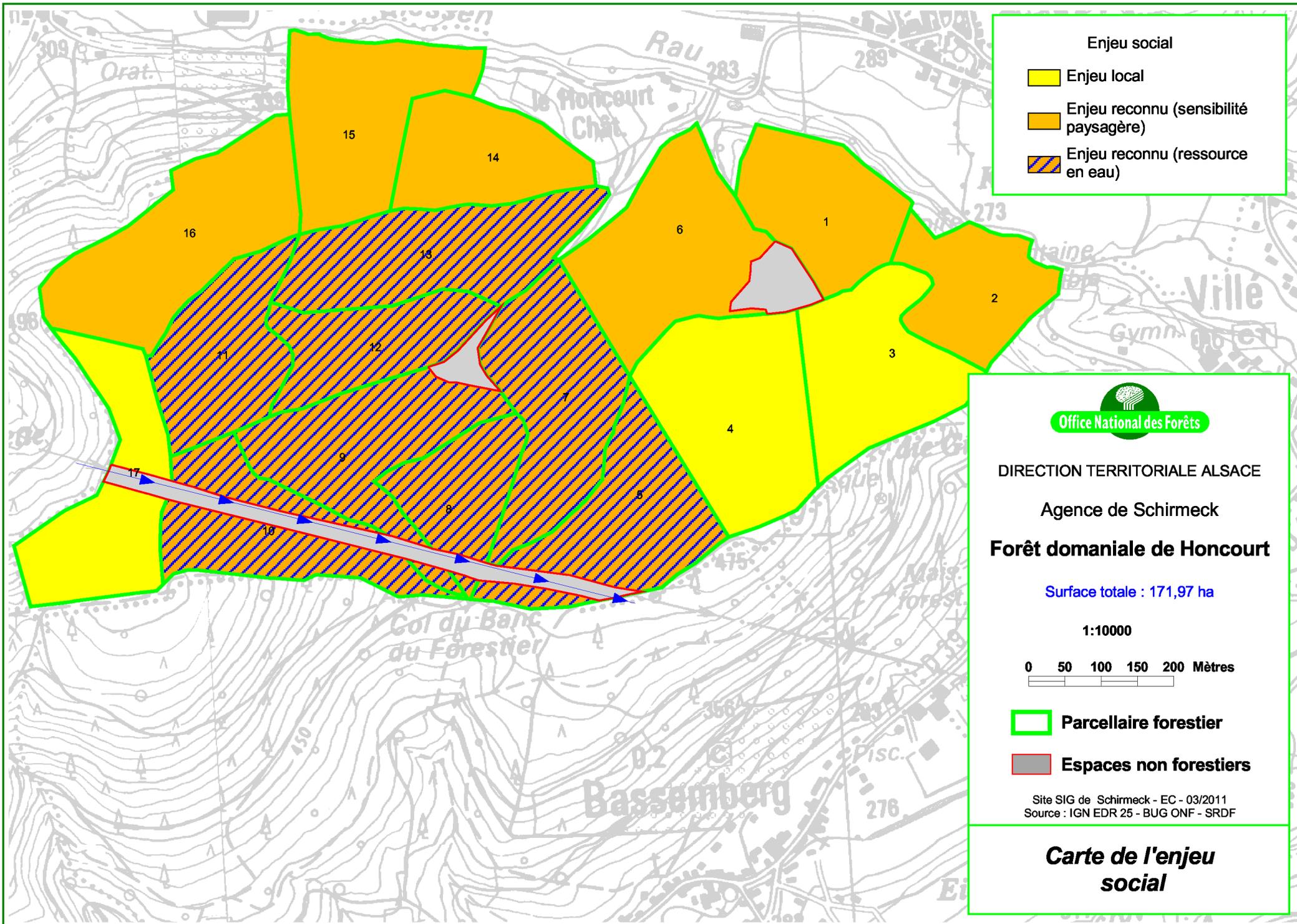
Espaces non forestiers

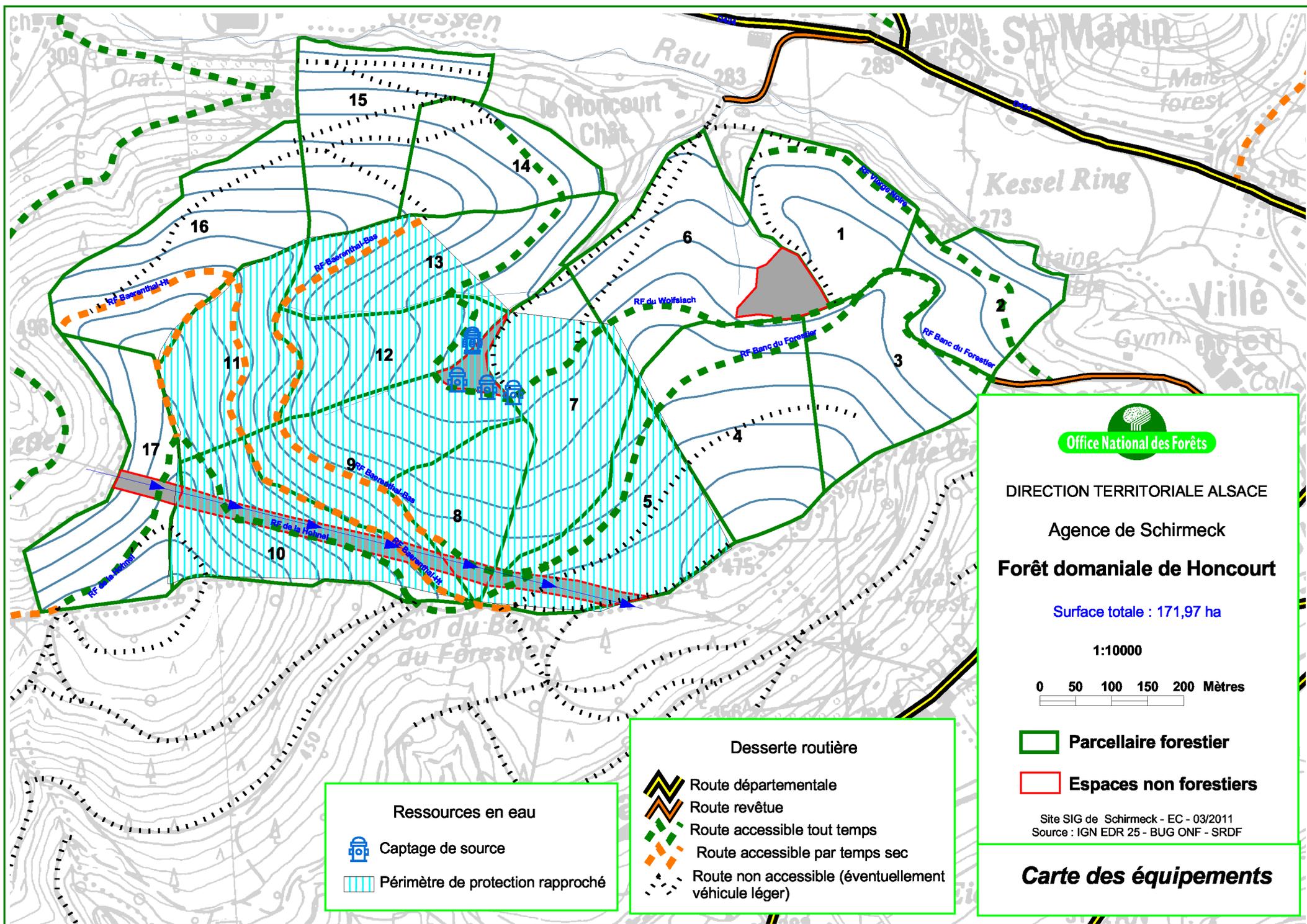
Site SIG de Schirmeck - EC - 03/2011
Source : IGN EDR 25 - BUG ONF - SRDF

Carte de l'aménagement





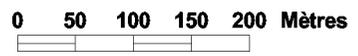




DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 Agence de Schirmeck
Forêt domaniale de Honcourt

Surface totale : 171,97 ha

1:10000



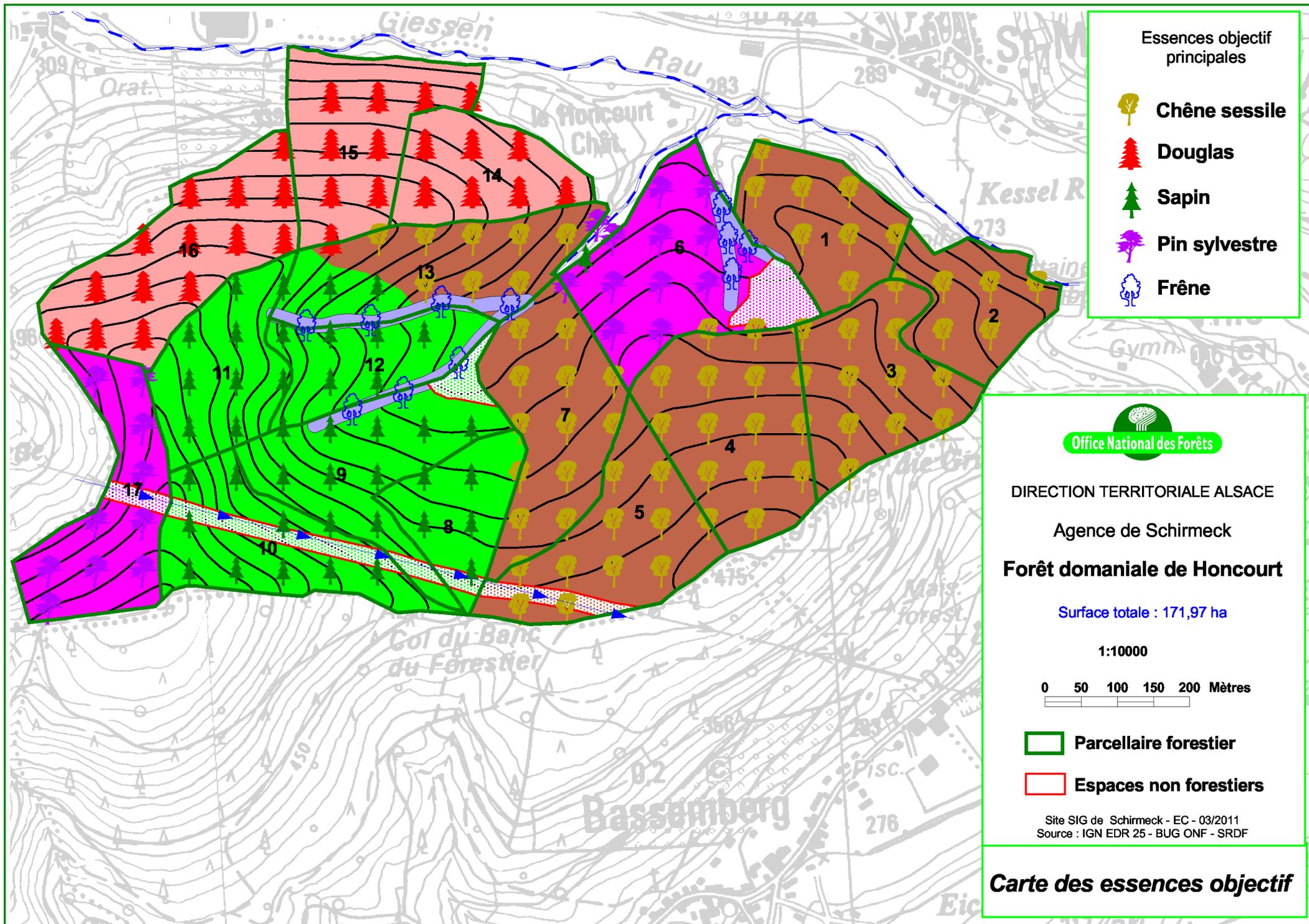
- Parcelaire forestier
- Espaces non forestiers

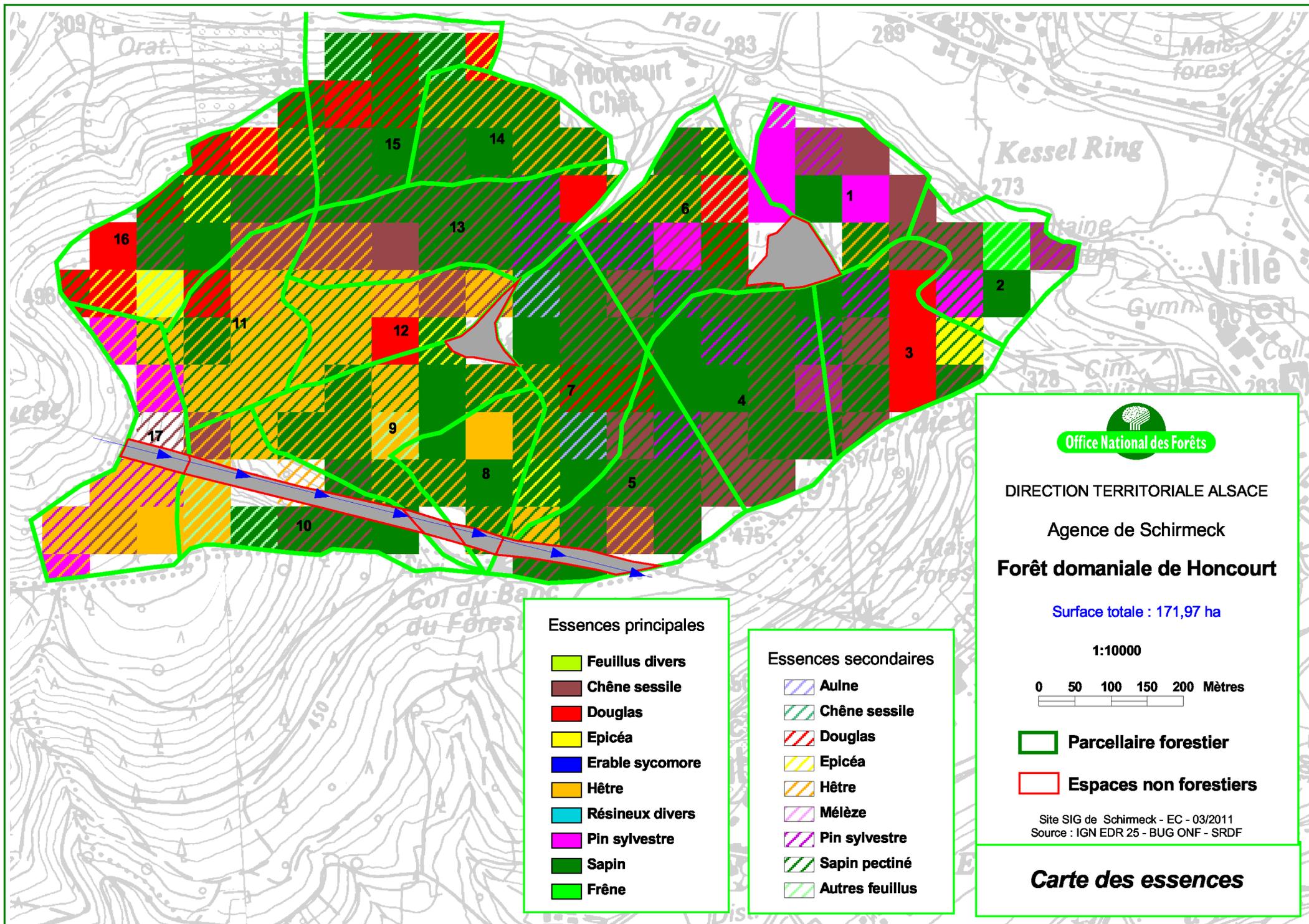
Site SIG de Schirmeck - EC - 03/2011
 Source : IGN EDR 25 - BUG ONF - SRDF

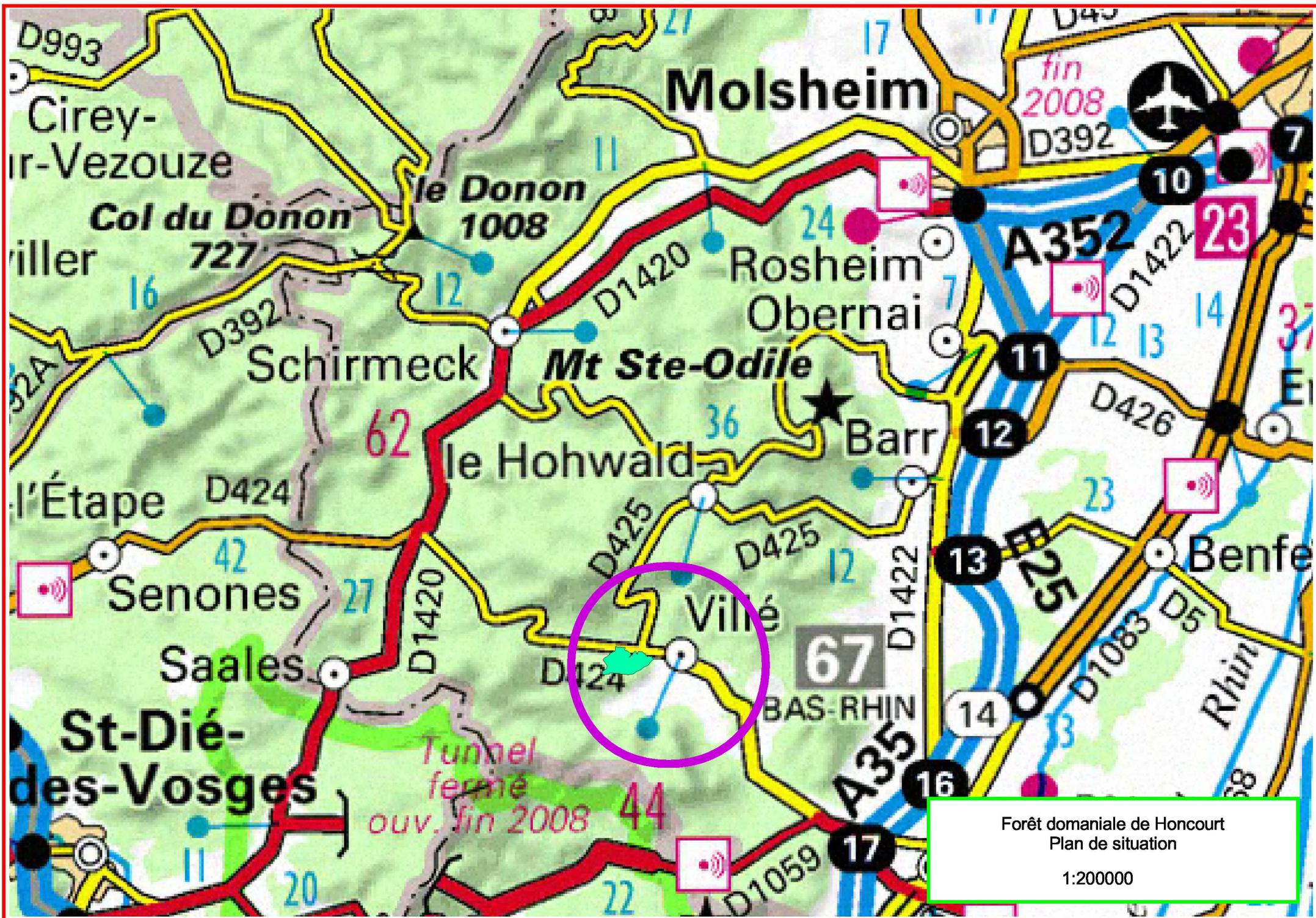
Carte des équipements

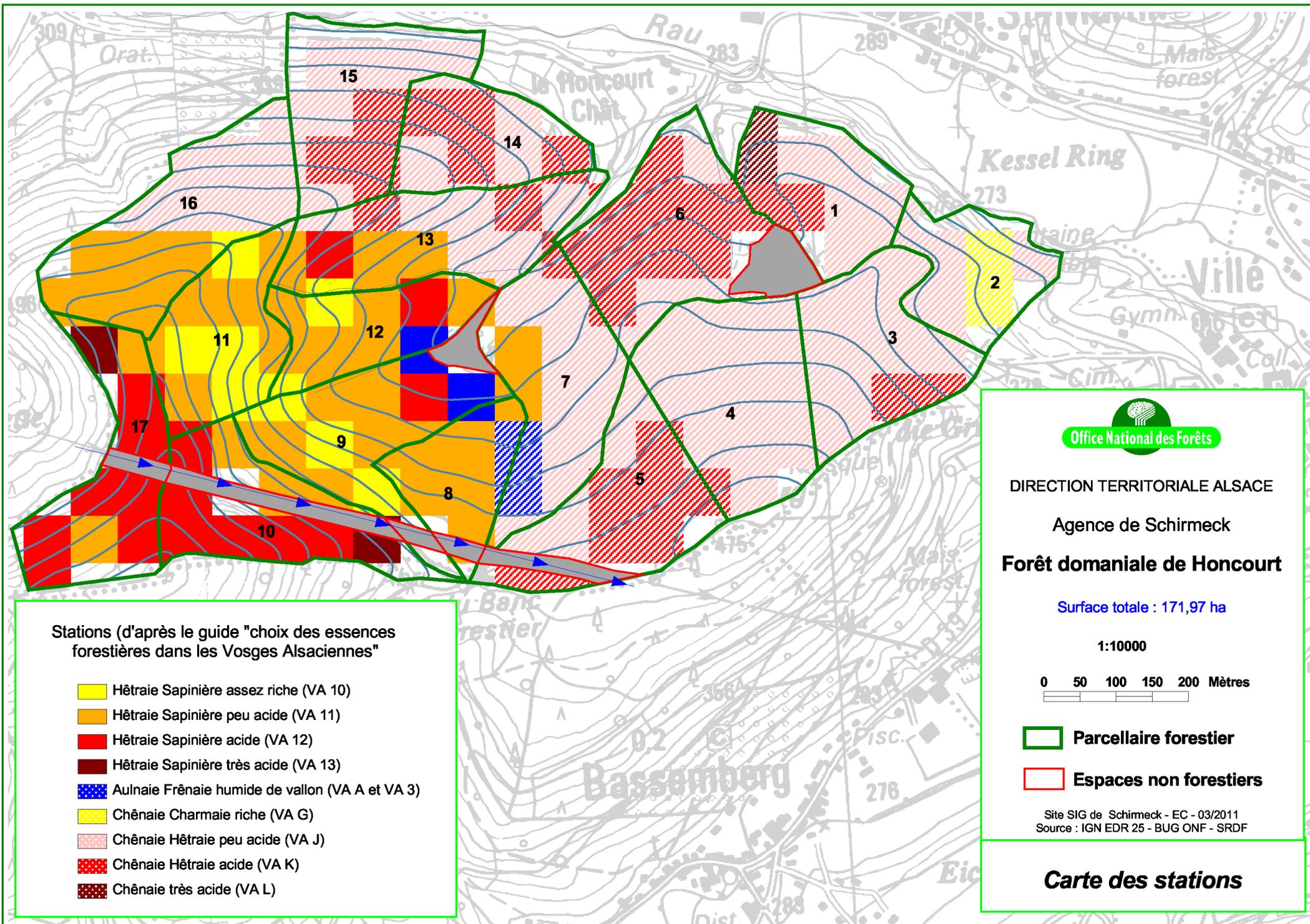
- Ressources en eau**
- Captage de source
 - Périmètre de protection rapproché

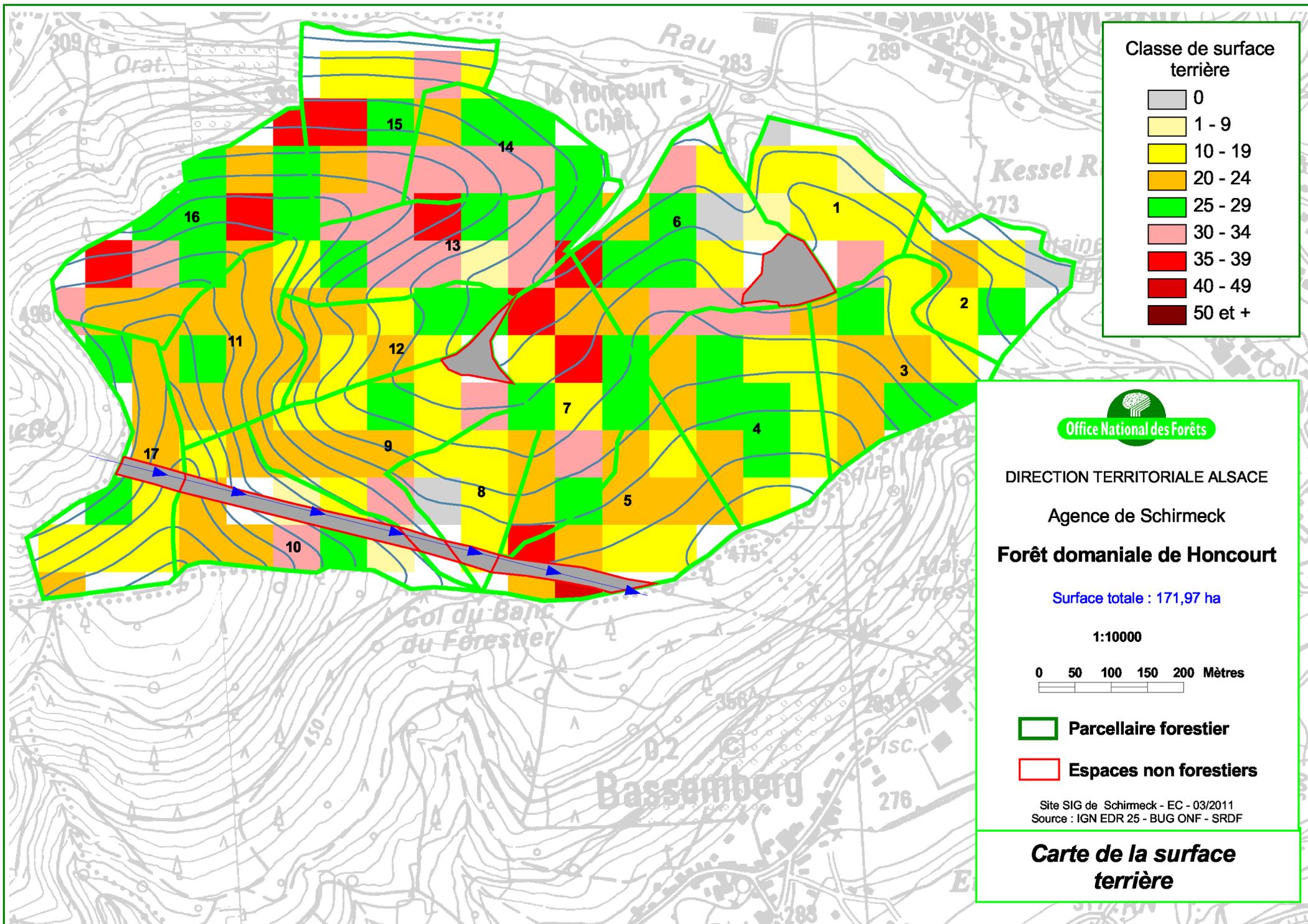
- Desserte routière**
- Route départementale
 - Route revêtue
 - Route accessible tout temps
 - Route accessible par temps sec
 - Route non accessible (éventuellement véhicule léger)

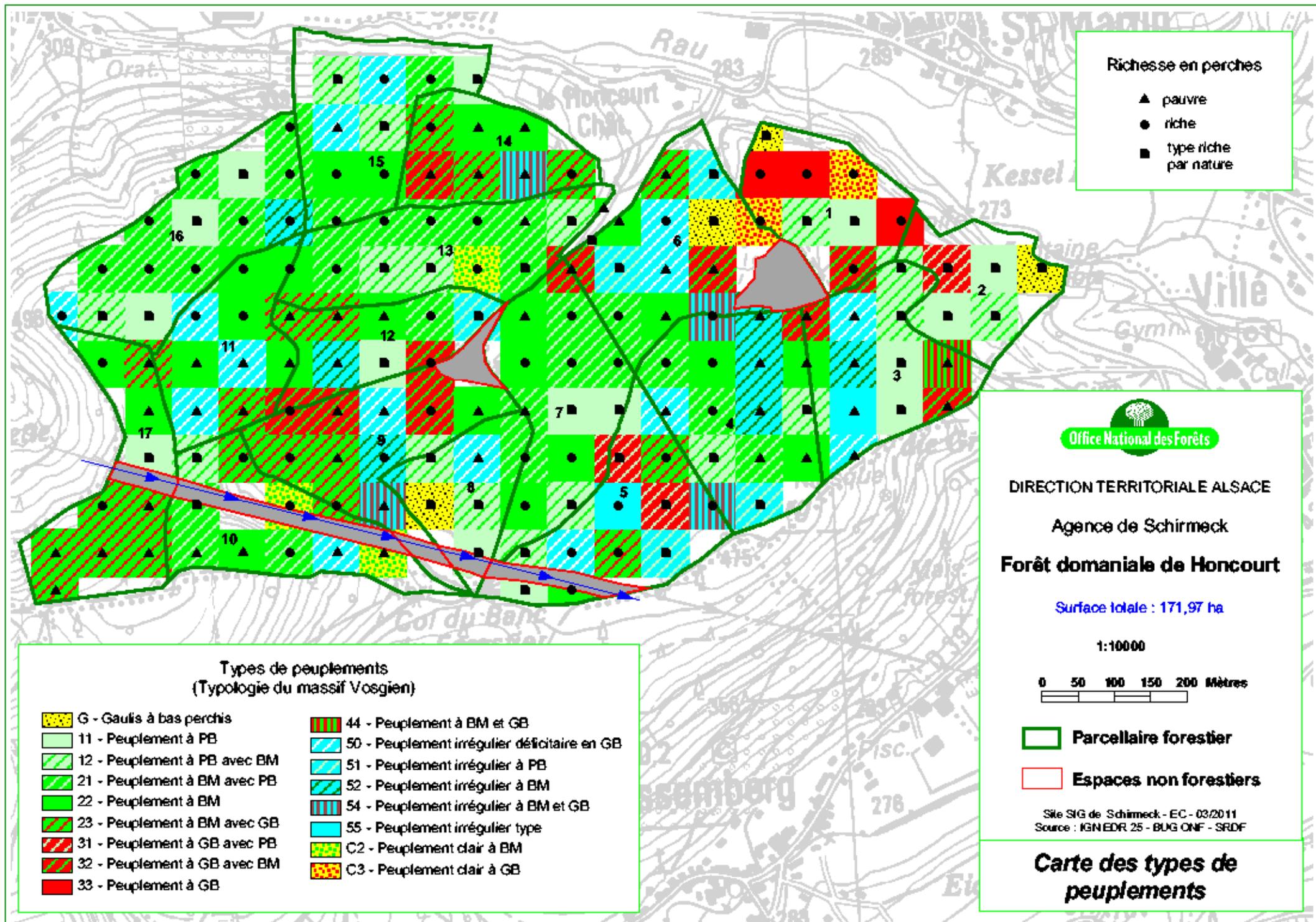






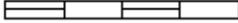






Richesse en perches

- ▲ pauvre
- riche
- type riche par nature


Office National des Forêts
 DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
 Agence de Schirmeck
Forêt domaniale de Honcourt
 Surface totale : 171,97 ha
 1:10000
 0 50 100 150 200 Mètres

 Parcellaire forestier
 Espaces non forestiers
 Site SIG de Schirmeck - EC - 03/2011
 Source : IGN EDR 25 - BUG ONF - SRDF

Types de peuplements
(Typologie du massif Vosgien)

 G - Gaulis à bas perches	 44 - Peuplement à BM et GB
 11 - Peuplement à PB	 50 - Peuplement irrégulier déficitaire en GB
 12 - Peuplement à PB avec BM	 51 - Peuplement irrégulier à PB
 21 - Peuplement à BM avec PB	 52 - Peuplement irrégulier à BM
 22 - Peuplement à BM	 54 - Peuplement irrégulier à BM et GB
 23 - Peuplement à BM avec GB	 55 - Peuplement irrégulier type
 31 - Peuplement à GB avec PB	 C2 - Peuplement clair à BM
 32 - Peuplement à GB avec BM	 C3 - Peuplement clair à GB
 33 - Peuplement à GB	

Carte des types de peuplements